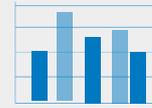


GROUPE



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2021



SOMMAIRE

	INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES	05
	Mot du Président	05
1	AFMA AUJOURD'HUI	07
	1.1 Chiffres clés.....	08
	1.2 Activités du groupe AFMA	09
	1.3 Répartition de l'actionnariat à fin 2021.....	11
	1.4 Actualités 2021 et faits marquants	11
2	RAPPORT DE GESTION	13
	2.1 Activité commerciale au cours de l'exercice.....	14
	2.2 Difficultés rencontrées	15
	2.3 Investissements réalisés.....	16
	2.4 Filiales et participations.....	16
	2.5 Événements postérieurs à la clôture.....	17
	2.6 Perspectives d'avenir.....	17
	2.7 Examen des comptes et des résultats 2021.....	18
	2.8 Proposition d'affectation du résultat.....	20
	2.9 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance.....	20
	2.10 Conventions réglementées	20
	2.11 Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	20
	2.12 Liste des mandats des administrateurs	21
3	RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	25
	3.1 A propos du groupe AFMA	26
	3.2 Stratégie RSE du groupe AFMA	32
	3.3 Responsabilité environnementale	34
	3.4 Responsabilité économique	37
	3.5 Responsabilité sociale	39
	3.6 Responsabilité civique	44
	3.7 Gouvernance	45
	3.8 Index gri	47
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ...	53
	4.1 Rapport d'opinion des Commissaires Aux Comptes.....	54
	4.2 Etat consolidé de la situation financière.....	55
	4.3 Résultat consolidé	57
	4.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	58
	4.5 Etat des variations des capitaux propres sur la période	59
	4.6 Notes afférentes aux Etats Financiers Consolidés	60
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	69
	5.1 Rapport d'opinion des Commissaires Aux Comptes.....	70
	5.2 Bilan	71
	5.3 Compte de produits et charges.....	73
	5.4 Etat des soldes de gestion.....	74
	5.5 Tableau de financement	75
	5.6 Informations complémentaires.....	76
6	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES	81
7	DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES	87
8	LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L'EXERCICE	91



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

MOT DU PRÉSIDENT



**En 2021 notre groupe
a pu consolider sa
position de leader dans
le métier du courtage
et du conseil en
assurance »**

Farid BENSAÏD

Président Directeur Général

L'année 2021 a été une année exceptionnelle marquée par de nombreux défis, dans un contexte où la crise sanitaire a continué à produire ses effets à l'échelle mondiale et nationale.

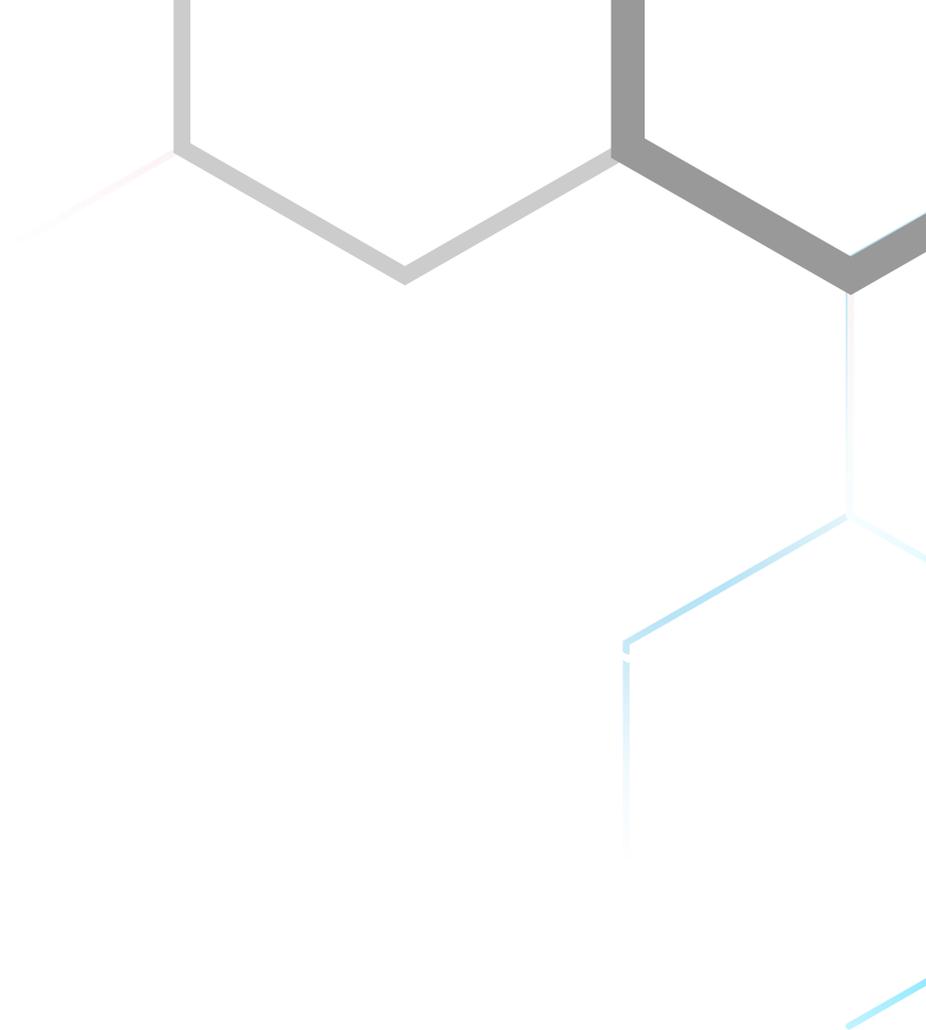
Au niveau de l'économie nationale, nous avons assisté à une reprise progressive, avec des niveaux différents selon les secteurs d'activité.

Le secteur de l'assurance a pu surmonter ces difficultés en enregistrant une croissance de 10% en 2021 contre seulement +2% en 2020.

En 2021, le groupe AFMA a pu consolider sa position de leader national dans le métier du courtage et du conseil en assurance, avec un montant de primes émises de 2,1 milliards de dirhams et un chiffre d'affaires de plus de 220 millions de dirhams, enregistrant ainsi une performance de +9% après une croissance de 5% en 2020.

L'année 2021 a été aussi marquée pour notre groupe par la réalisation d'opérations de croissance externe, en particulier en Côte d'Ivoire, première installation en Afrique pour AFMA. Nous avons également revu et amélioré nos processus opérationnels afin de nous adapter aux exigences imposées par les nouveaux besoins de nos clients et la transformation digitale de notre environnement.

Je souhaite, dans ce rapport financier, rendre hommage aux équipes du groupe AFMA, sans lesquelles notre belle performance de 2021 n'aurait pas été atteinte.





1

AFMA

AUJOURD'HUI

1.1	Chiffres clés	08
1.2	Activités du groupe AFMA	09
1.3	Répartition de l'actionnariat à fin 2021	11
1.4	Actualités 2021 et faits marquants	11

+ 36%
57.855
RNP



**Résultats
annuels 2021**
(Chiffres consolidés en KDH)

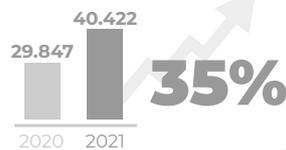
+ 9%
221.877
Chiffre d'affaires

+ 6%
106.257
EBITDA

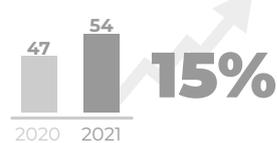


**Solidité
financière
et dividende**

CAPITAUX PROPRES
PART DU GROUPE



DIVIDENDE PAR ACTION
(en DH par action)



*Dividende
proposé, soumis
au vote des
actionnaires lors
de l'Assemblée
Générale du 15
juin 2022.*

Consommation
énergétique par
employé

Baisse de
40%

Part des femmes
dans l'effectif 2021



**INDICATEURS
EXTRA-
FINANCIERS**

1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

Leader au Maroc dans le conseil et le courtage en assurances et gestion des risques, toutes branches.



Courtier en assurances, AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques. Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain et met la compétence de ses équipes et de son organisation au service de ses clients.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

- ✓ Assurance dommages
- ✓ Assurance pertes d'exploitation
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance transport
- ✓ Assurances liées à la construction
- ✓ Assurances de personnes
- ✓ Assurance cyber risk
- ✓ Assurance-crédit Assistance

SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

- ✓ Assurance automobile
- ✓ Assurance multirisques habitation
- ✓ Assurance retraite capitalisation
- ✓ Assurance individuelle accidents
- ✓ Assurance décès Assistance

1

AFMA AUJOURD'HUI

1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

GROUPE AFMA EN CHIFFRES

65
ans

UN GROUPE
AU SERVICE
DE CLIENTS DEPUIS
PLUS DE 65 ANS

2



milliards DH

MONTANT
DES PRIMES
NETTES EN GESTION

MAD



**Cotée
en bourse**

DEPUIS
DÉCEMBRE
2015



350

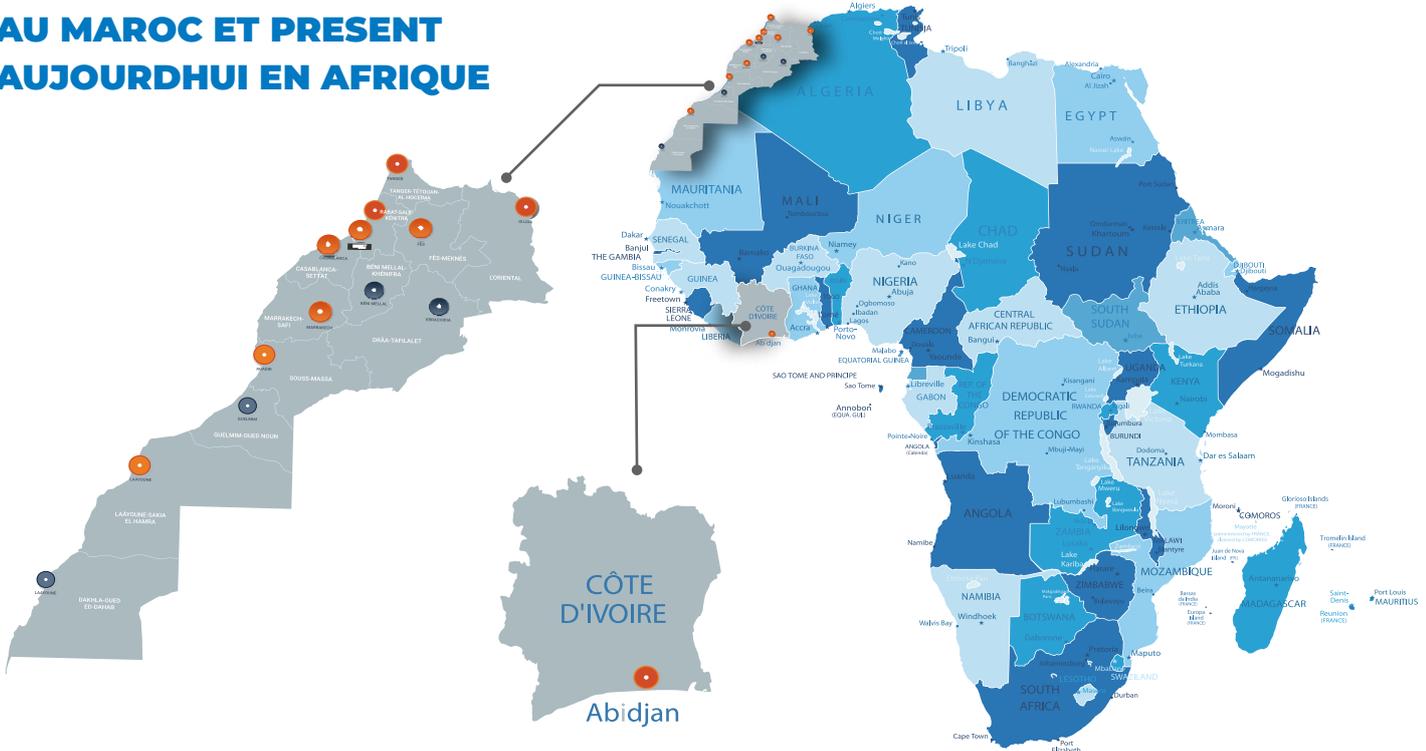
COLLABORATEURS
SPÉCIALISÉS



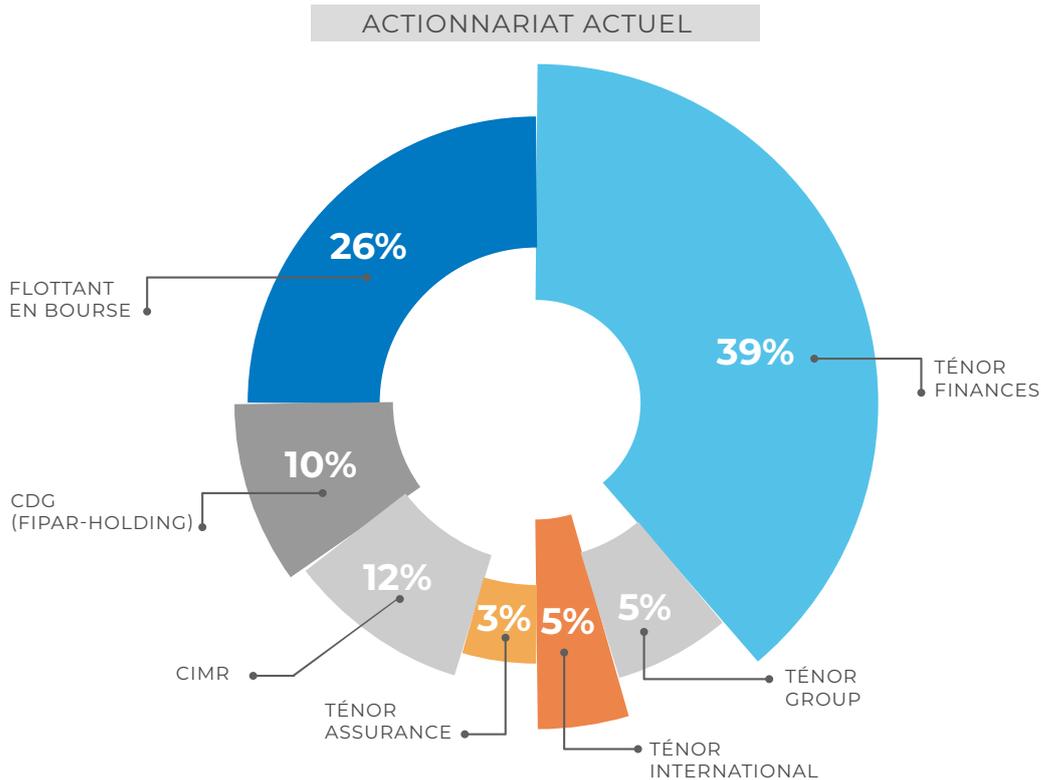
**Filiale de
Ténor Group**

GRAND GROUPE
PRIVÉ MAROCAIN

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRESENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE



1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2021



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

TÉNOR FINANCES

Holding de participation qui porte, l'activité de courtage d'assurance de Ténor Group

TÉNOR INTERNATIONAL

Holding de participation de droit français, qui détient des participations dans des filiales du Groupe Ténor, et qui a vocation à détenir des participations dans d'autres structures, hors du groupe et à l'international

TÉNOR GROUP

Holding de participation multisectorielle, Ténor Group opère dans différents secteurs clés de l'économie marocaine tels que le courtage d'assurance, le nearshoring, les NTIC, la location de véhicules, le commerce électronique, la restauration, la distribution de produits télécom et la gestion immobilière. Ténor Group détient également des participations dans les secteurs des médias et de l'enseignement

FIPAR-HOLDING

Société d'investissement filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc

CIMR

Caisse de retraite qui a le statut de société mutuelle de retraite, régie par la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 6 mars 2014

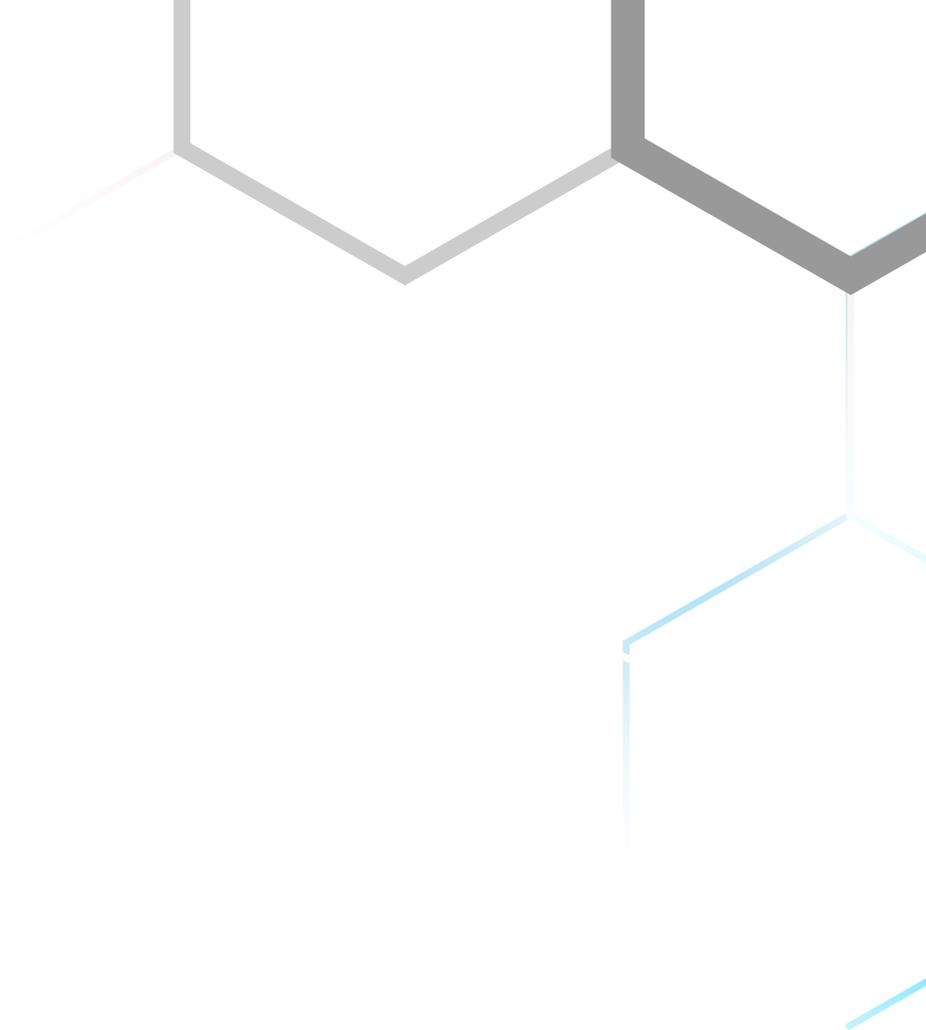
1.4 ACTUALITÉS 2021 ET FAITS MARQUANTS

DES RELAIS DE CROISSANCE AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

AFMA poursuit sa politique de développement en 2021, en prenant respectivement une participation de 60% et 61% dans le capital du courtier Jean Busnot Maroc (JBM), spécialisé dans l'assurance-crédit et celui du cabinet Assureurs Conseil réunis (ACR), courtier basé en côte d'ivoire.

UNE TRANSFORMATION DIGITALE ACCÉLÉRÉE AU SERVICE DES CLIENTS

AFMA acteur engagé, a fait, en 2021, de la digitalisation de ses processus une priorité pour mieux répondre aux besoins de ses clients et de son environnement.





2

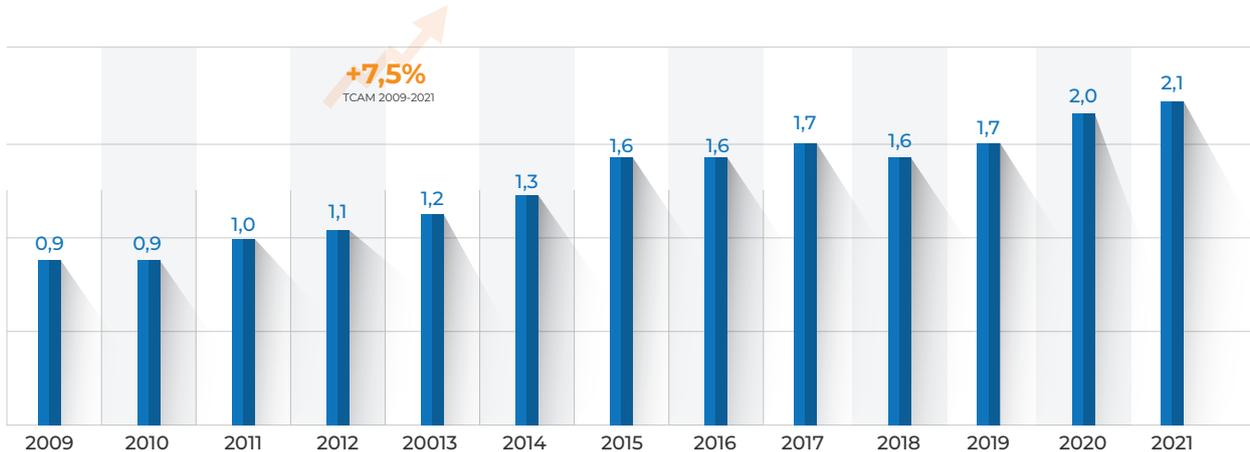
RAPPORT DE GESTION

2.1 Activité commerciale au cours de l'exercice	14
2.2 Difficultés rencontrées	15
2.3 Investissements réalisés	16
2.4 Filiales et participations	16
2.5 Événements postérieurs à la clôture	17
2.6 Perspectives d'avenir	17
2.7 Examen des comptes et des résultats 2021.....	18
2.8 Proposition d'affectation du résultat	20
2.9 Décomposition du solde des dettes	20
fournisseurs par échéance.....	20
2.10 Conventions réglementées.....	20
2.11 Situation des mandats des administrateurs.....	20
et des commissaires aux comptes	
2.12 Liste des mandats des administrateurs.....	21

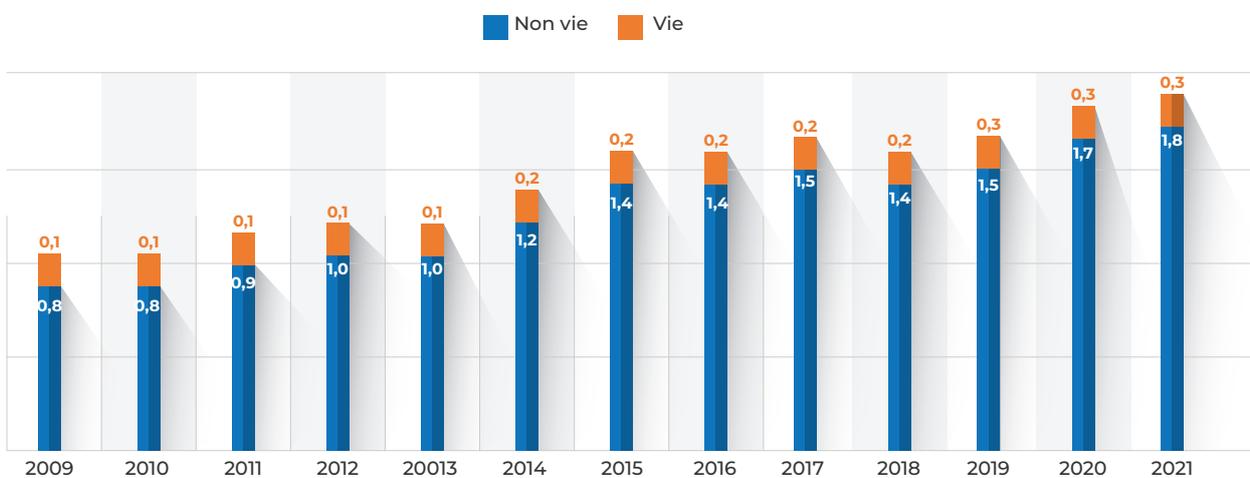
2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

Le groupe AFMA a enregistré un total primes émises nettes de 2,1 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2021 contre 2,0 milliards en 2020. Soit une croissance de 5%.

ÉVOLUTION DES PRIMES NETTES ÉMISES (EN MDH)



RÉPARTITION DES PRIMES NETTES ÉMISES EN 2021 - VIE ET NON-VIE (EN MDH)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SINISTRES TRAITÉS

En KDH	Nombre de sinistres		Variation
	2021	2020	
Accidents du Travail	3 074	3 367	-9%
Automobile	7 176	5 649	27%
Avaries Transports	867	866	0%
Incendie Risques Divers	1 841	1 800	2%
Maladie incapacité et Décès	663 656	722 183	-8%
Assistance	1 055	1 055	0%
Vie et Capitalisation	764	909	-16%
TOTAL GÉNÉRAL	678 428	735 829	-8%

Baisse moyenne de 8% du nombre de sinistres traités en 2021 par rapport à 2020

2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La persistance de la pandémie Covid-19 en 2021 a perturbé les conditions de travail mais sans incidence majeure sur le déroulement de notre activité.

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les investissements réalisés par AFMA au courant de l'exercice 2021 se chiffrent à 5.329 KDH financés en fonds propres. Il s'agit essentiellement d'investissements en système d'information, en aménagements, en installations techniques et matériel informatique.

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

AFMA SA détient des participations dans ses filiales à hauteur de 75.976 KDH. En 2021, AFMA a pris respectivement une participation de 60% et 61% dans le capital du courtier Jean Busnot Maroc (JBM), spécialisé dans l'assurance-crédit et celui du cabinet Assureurs Conseil réunis (ACR), courtier basé en côte d'ivoire. Les dividendes remontés des filiales en 2021 totalisent un montant de 4,3 MDH réparti comme suit :

Filiale	Taux de participation	Dividende 2021 (en KDH)
AFMA RABAT	100,00%	310
AFMA MARRAKECH	99,90%	224
AFMA FÈS	99,95%	1 229
AFMA TANGER	99,80%	148
MCA	100,00%	44
CAM	99,90%	809
SAFE ASSUR	51,00%	51
AL FAHD ASSURANCES	70,00%	1 449

Les investissements réalisés au niveau des filiales durant l'exercice 2021 sont comme suit :

Filiales	Investissements (en KDH)
AFMA AGADIR	7
AFMA TANGER	39
AFMA OUJDA	11
MCA	74
AL FAHD ASSURANCES	39
TOTAL	170

Il s'agit essentiellement des agencements, des installations techniques et du matériel informatique.

Les indicateurs financiers 2021 des filiales, exprimés en Chiffre d’Affaires et en Résultat Net sont relatés comme suit :

Filiales	Chiffre d'affaires	Résultat Net
	(en KDH)	(en KDH)
AFMA AGADIR	2 144	472
AFMA MARRAKECH	1 741	306
AFMA RABAT	1 912	472
AFMA FÈS	2 607	943
AFMA TANGER	2 094	170
AFMA OUJDA	604	77
MCA	4 435	46
CAM	6 610	923
AFMA LAAYOUNE	404	95
AFMA KÉNITRA	251	-313
SAFEASSUR	3 153	1 125
AFMA AFRICA	0	-97
AL FAHD ASSURANCES	7 145	2 757
JBM	3 213	1 131
ACR	3 921	-211

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif n'a été enregistré.

2.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe AFMA maintient sa politique de croissance et devrait ainsi consolider sa position de leader sur le marché national du courtage en assurance.

a. Comptes Sociaux au 31 décembre 2021 / Comptes de Résultat

En KDH	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation	Variation en %
	R21	R20	R21/R20	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	782 193	489 180	293 13	%7
CHARGES D'EXPLOITATION	712 120	283 108	428 12	%11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	070 73	206 72	865	%1
RÉSULTAT FINANCIER	016 4	385 3	631	%19
RÉSULTAT NON COURANT	228-	828 7-	600 7	%97-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	859 76	763 67	096 9	%13
RÉSULTAT NET	654 53	669 45	985 7	%17

Les produits d'exploitation sont constitués principalement par les commissions de courtage que perçoit la société sur les primes d'assurances émises.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 782 193 KDH en 2021 contre 489 180 KDH au titre de l'exercice précédent. Soit une augmentation de %7.

Le résultat net social d'AFMA s'établit à 654 53 KDH en 2021 contre 669 45 KDH au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de %17.

b. Comptes Sociaux au 31 décembre 2021 / Bilan

Actif	2021/12/31	2020/12/31	Passif	2021/12/31	2020/12/31
Immobilisations en non valeurs	602 5	309 7	Capitaux propres	465 65	811 58
Immobilisations incorporelles	117 4	330 2	Capital social	000 10	000 10
Immobilisations corporelles	362 12	832 11	Réserves légales	000 1	000 1
Immobilisations financières	051 76	871 70	Reports à nouveau	811	142 2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	132 98	342 92	Résultat net de l'exercice	654 53	669 45
Fournisseurs débiteurs	622 8	970 1	Dettes de financements	822 11	092 20
Clients et comptes rattachés	478 553	998 459	TOTAL FINANCEMENT PERMANENT	287 77	903 78
Personnel	262	142	Fournisseurs et comptes rattachés	122 578	097 469
État	915	920	Clients créditeurs avances et acomptes	947 20	988 46
Autres débiteurs	716 56	749 56	Personnel	540 2	500 3
Comptes de régularisation Actif	764	700	Organismes sociaux	855 2	170 2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	757 620	477 520	État	237 6	560 5
TRÉSORERIE - ACTIF	355 19	836 37	Autres créanciers	779 32	481 28
TOTAL ACTIF	245 738	655 650	Comptes de régularisation Passif	206	128
			Provisions pour risques et charges	209	209
			TOTAL ACTIF CIRCULANT	894 643	133 556
			TRÉSORERIE- PASSIF	063 17	619 15
			TOTAL PASSIF	245 738	655 650

Le total bilan de la société AFMA s'élève à 245 738 KDH au 31 décembre 2021 contre 655 650 KDH au 31 Décembre 2020.

c. Comptes Consolidés au 31 décembre 2021/ CPC sans retraitement IFRS 16

En KDH	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Variation	Variation en %
	R21	R20	R21/R20	en %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	107 222	615 203	493 18	%9
Chiffre d'affaires	877 221	615 203	263 18	%9
Autres produits de l'activité	230	0	230	%0
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	141 135	747 121	395 13	%11
EBITDA	620 92	006 88	615 4	%5
Résultat d'exploitation courant	966 86	869 81	098 5	%6
Résultat d'exploitation	978 85	616 64	363 21	%33
Résultat financier	24-	908	932-	NS
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	954 85	524 65	431 20	%31
Résultat net des entreprises intégrées	386 59	349 43	038 16	%37
Résultat net part du groupe	263 57	572 42	691 14	%35

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 107 222 KDH en 2021 contre 615 203 KDH au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de %9.

Le résultat avant impôt est de 954 85 KDH en 2021 contre 524 65 KDH en 2020. Soit une augmentation de %31.

Le résultat net part du groupe s'établit à 263 57 KDH contre 572 42 KDH en 2020. Soit une augmentation de %35.

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location à partir de janvier 2019 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat consolidé d'AFMA.

L'incidence de cette norme porte uniquement sur la présentation des résultats intermédiaires suite à la répartition des loyers en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts :

RÉSULTAT FINANCIER

- 558 5 KDH par rapport au résultat financier sans retraitement IFRS 16

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

+ 396 6 KDH par rapport au résultat d'exploitation sans retraitement IFRS 16

Le RNPG s'établit à 855 57 KDH en 2021 contre 558 42 KDH au titre de l'exercice précédent.

2.8 PROPOSITION D'EFFECTATION DU RÉSULTAT

- Bénéfice net comptable 53 653 582,55 dirhams
- Report à nouveau antérieur 811 120,54 dirhams
- Total distribuable 54 464 703,09 dirhams
- Dividendes (Soit 54 dirhams par action) 54 000 000,00 dirhams
- Le reliquat à reporter à Nouveau 464 709,09 dirhams

2.9 DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Date de clôture	Montant des dettes à la date de clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues à moins de 30 jours	Montant des dettes échues entre 31 et 60 jours	Montant des dettes échues entre 61 et 90 jours	Montant des dettes de plus de 90 jours
31/12/2021	4 770 946		988 458	1 258 339	963 731	1 560 418

(*) Hors Dettes des Compagnies d'assurances

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les anciennes conventions approuvées par les administrateurs et les actionnaires continuent à produire leurs effets dans les conditions initiales. Ces conventions ainsi que les nouvelles conventions déjà approuvées seront étayées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de vos Administrateurs et des Commissaires aux Comptes sont toujours en cours.

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

CIMR (représenté par KHALID CHEDDADI)		Président de la CIMR
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur	
AL MADA HOLDING	Administrateur	
A6 immobilier	Administrateur	
Banque Centrale Populaire	Administrateur	
Société des Boissons du Maroc	Administrateur	
CFG BANK	Administrateur	
Ciments du Maroc	Administrateur	
EQDOM	Administrateur	
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur	
RISMA	Administrateur	
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur	
SOMED	Administrateur	
SONASID	Administrateur	
AKWA AFRICA	Administrateur	
HPARTNER	Administrateur	
JORF FERTILISERS COMPAGNY V	Administrateur	
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur	
SAPRESS	Administrateur	
SOCHPRESS	Administrateur	
UPLINE VENTURES	Administrateur	
WARAKPRESS	Administrateur	

TENOR GROUP (représenté par JALIL BENSAID)		Directeur Général Groupes Accolade et Isosell
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur	
Ténor Finances	Administrateur	
PSD	Administrateur	
Ténor Distrib	Administrateur	
Ténor Services	Administrateur	

SALAHEDDINE MEZOUAR		Président de Conseils et Administrateur
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur	
TAVEX GROUPE	Administrateur	
Ténor Services	Administrateur	

CAPITAL UNION (représenté par Thami ABDERRAHMANI-GHORFI) **Administrateur**

Entité	Mandat
AFMA	Administrateur

FARID BENSAID **Président de Ténor Group**

Entité	Mandat
AFMA	Président Directeur Général
Accolade SA	Président Directeur Général
Mercure.Com	Président Directeur Général
Ténor Distrib	Président Directeur Général
Ténor Finances	Président Directeur Général
Ténor Group	Président Directeur Général
Thaïs	Président Directeur Général
PSD	Président Directeur Général
Ténor Services	Président Directeur Général

FIPAR-HOLDING (représenté par KHALID ZIANE) **Président de Ténor Group**

Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
CIMENTS DU MAROC	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V (JFC V)	Administrateur
MEDI TELECOM	Administrateur
SCE CHEMICALS	Administrateur
TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA)	Administrateur

TENOR FINANCES (représenté par LOTFI KOSSEMTINI) **Président de Ténor Group**

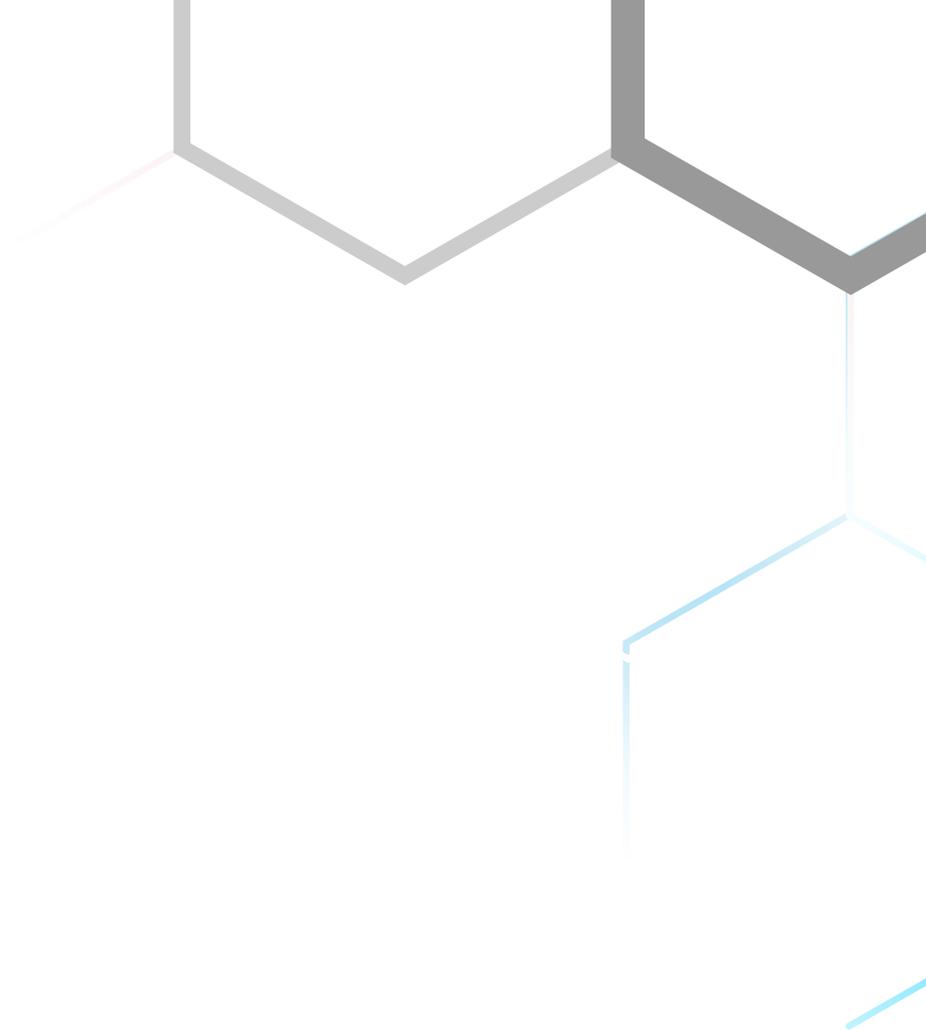
Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
Ténor Group	Administrateur
PSD	Administrateur
Ténor Distrib	Administrateur
Accolade SA	Administrateur
Kenza Mall	Administrateur

SAAD HASSAR**Présidents de Conseils d'Administration**

Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
Autohall	Administrateur
Autohall Immobilier	Président du Conseil
SM Tabac	Administrateur
Stockvis	Administrateur
Unimer	Administrateur
Zalar	Administrateur

NADER MAWLAOUI

Entité	Mandat
AFMA	Administrateur
ECHOMEDIAS	Président du Conseil
ECOSTUDIEZ	Président du Conseil
ECOPRINT	Président du Conseil





3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.1 A propos du groupe AFMA	26
3.2 Stratégie RSE du groupe AFMA.....	32
3.3 Responsabilité environnementale.....	34
3.4 Responsabilité économique.....	37
3.5 Responsabilité sociale	39
3.6 Responsabilité civique.....	44
3.7 Gouvernance	45
3.8 Index gri	47

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

PROFIL DU GROUPE AFMA

Courtier en assurances, le Groupe AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques toutes branches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain de conseil en assurances et met son organisation et la compétence de ses équipes au service de ses clients.

GROUPE AFMA EN CHIFFRES



Activités et services

AFMA s'adresse principalement au marché de l'entreprise (B2B) tout en restant présente sur le marché du particulier (B2C). La finalité étant d'offrir à chaque fois le bon conseil et la couverture appropriée aux besoins de ses clients en tenant compte des spécificités de leurs activités.

Étudier, anticiper, conseiller et gérer les risques de leurs clients, tels sont les engagements professionnels des collaborateurs du Groupe AFMA.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

- ✓ Assurance dommages
- ✓ Assurance pertes d'exploitation
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance transport
- ✓ Assurances liées à la construction
- ✓ Assurances de personnes
- ✓ Assurance cyber risk
- ✓ Assurance-crédit Assistance

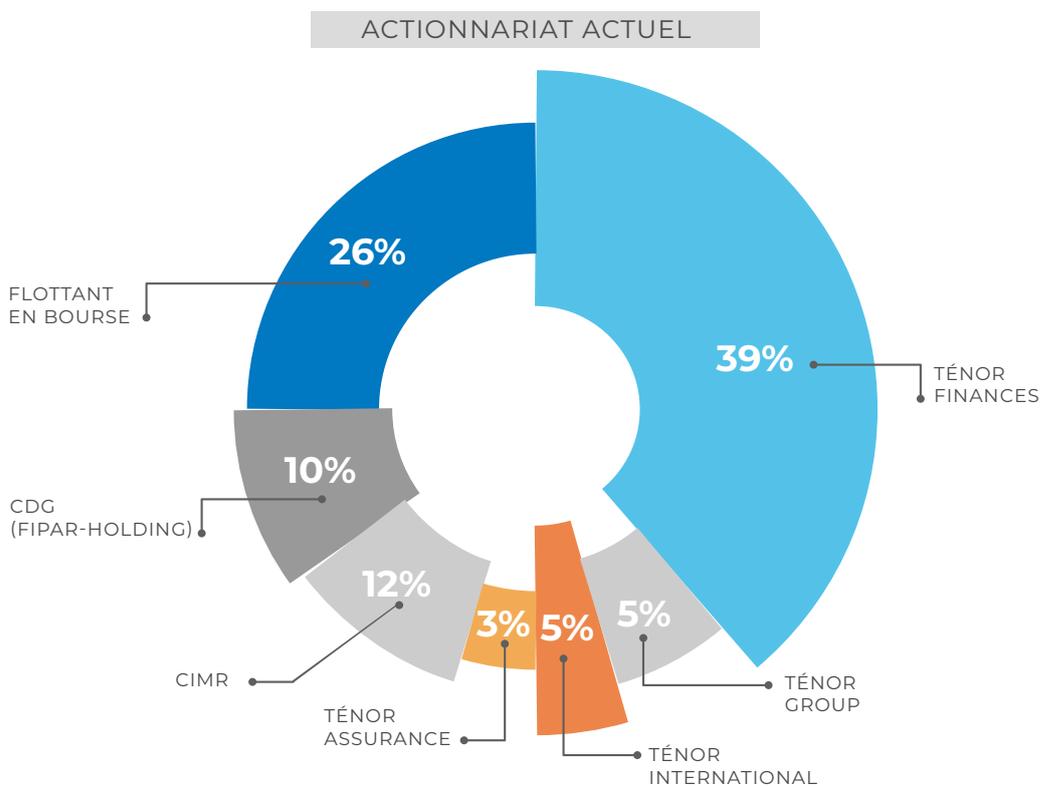
SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

- ✓ Assurance automobile
- ✓ Assurance multirisques habitation
- ✓ Assurance retraite capitalisation
- ✓ Assurance individuelle accidents
- ✓ Assurance décès Assistance

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

Structure juridique

AFMA est une société anonyme de droit marocain créée en 1953. Son capital social est de dix millions de dirhams. En plus de Ténor Group, l'actionnaire historique et majoritaire, AFMA compte dans son tour de table deux institutionnels de référence, à savoir la CDG (à travers sa filiale Fipar-Holding) et la CIMR.

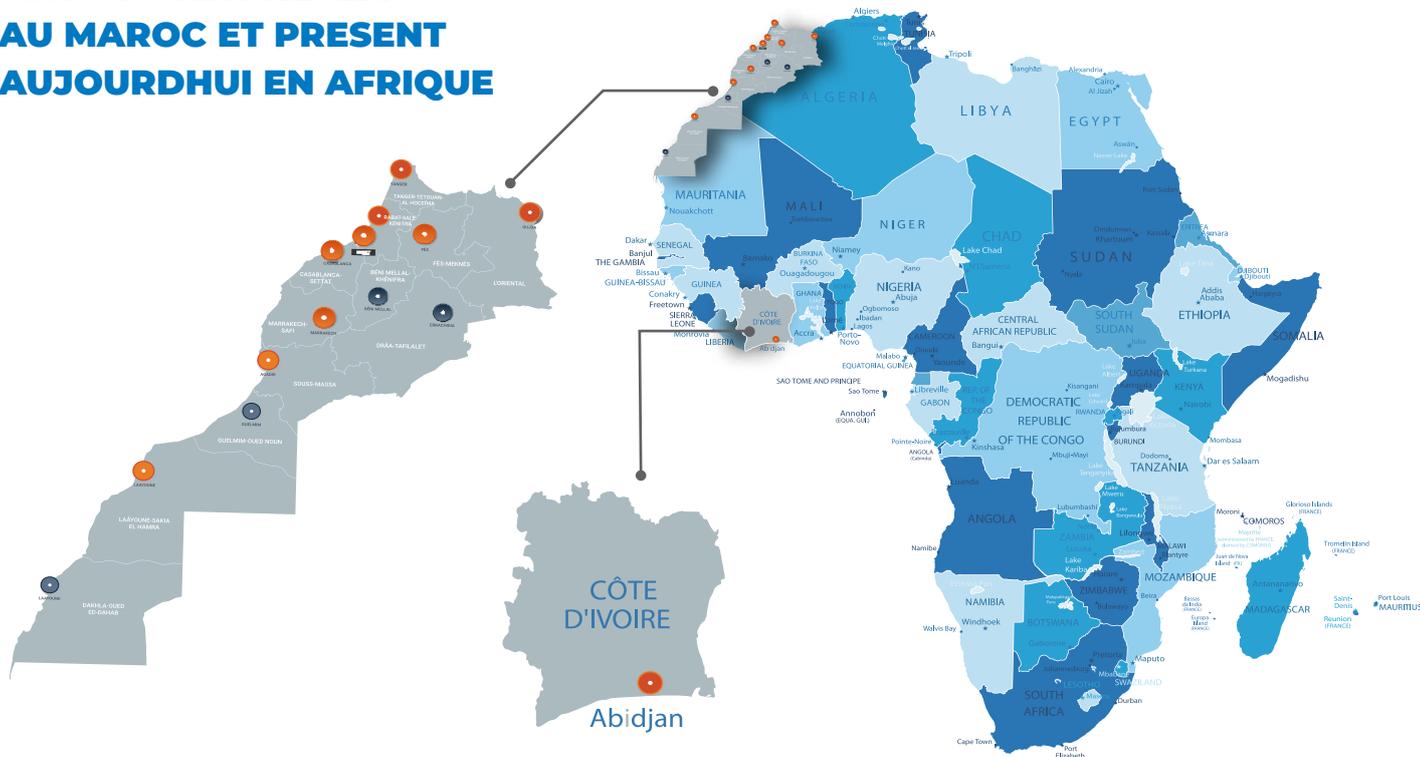


Filiales

Grâce à son réseau de 10 agences régionales, le groupe AFMA assure une bonne couverture géographique lui permettant d'être proche et à l'écoute de ses clients afin de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous la forme juridique de Société À Responsabilité Limitée.

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRESENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE



VALEURS DU GROUPE AFMA

L'esprit AFMA repose sur un ensemble de valeurs que le groupe compte entendre faire partager par l'ensemble de ses collaborateurs.

Des valeurs qui concourent au développement d'AFMA, tout en préservant les intérêts de ses partenaires (clients, personnel, actionnaires, fournisseurs, ...) et la tenue de ses engagements RSE.



3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

RECONNAISSANCES



Certification ISO 9001
AFMA et ses agences



Labellisation RSE
de la CGEM



Entreprise
sans tabacs



Conformité CNDP
Traitement des
données personnelles

PÉRIMÈTRE DU REPORTING ESG

Référentiel du reporting : ce reporting est en conformité avec les standards Global Reporting Initiative, ISO 26000 et la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Période de reporting : l'ensemble des indicateurs contenus dans le présent rapport couvre le Groupe

AFMA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité de l'information (2018, 2019 et 2020).

Modalités de reporting : les données collectées suivent un processus formalisé de collecte, de contrôle et de validation.

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

APPROCHE STRATÉGIQUE D'AFMA EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES RESPONSABLE

Le métier de conseil en assurance implique AFMA dans une responsabilité vis-à-vis de ses clients mais aussi vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté.

Son mode de gouvernance, adapté à son appartenance à des actionnaires de premier plan et par son introduction en bourse depuis 2015, engage AFMA dans un processus de recherche continue et responsable de la performance.

L'obtention en 2019 du label RSE de la CGEM encourage AFMA à continuer sa démarche RSE/

Pour se développer de manière durable et atteindre cet équilibre entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les valeurs que partage AFMA avec Ténor Group, son actionnaire historique, et son personnel représentent aussi l'un des piliers du déploiement des engagements RSE qui sont déclinés à travers 4 axes.

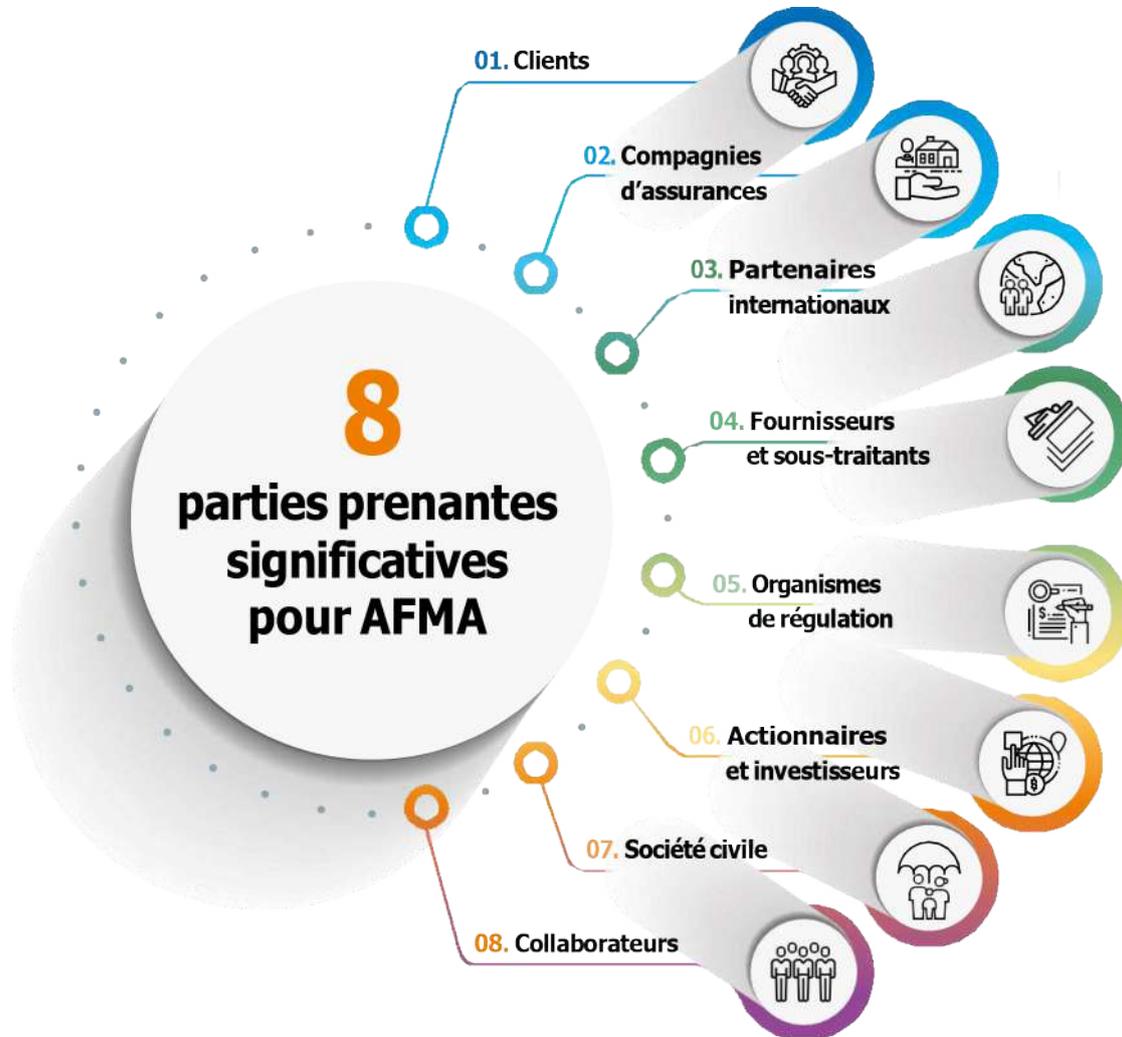
Ce rapport d'information extra-financière vous permettra de découvrir la politique RSE d'AFMA et les nombreuses actions menées.



DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AFMA adopte une démarche proactive pour la prise en compte des attentes de ses partenaires. Le style de management favorise l'échange critique et constructif au sein d'AFMA afin d'identifier les axes d'amélioration.

AFMA a identifié les groupes des parties prenantes clés avec lesquels sont mis en place des canaux d'échange pour la remontée de leurs attentes.



3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Afin d'identifier les enjeux pertinents de sa politique RSE, AFMA a réalisé une étude de matérialité à partir d'une analyse croisée de l'importance de ces thématiques pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice de qui recense les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et civiques dont la matérialité est jugée importante dans la détermination de la stratégie RSE d'AFMA.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE de l'entreprise, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et d'alimenter le dialogue avec ses parties prenantes.

Cette partie de notre rapport décrit la méthodologie adoptée pour définir la matrice de matérialité d'AFMA.

La matrice de matérialité a été passée en revue et mise à jour en 2021.

Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE applicables au groupe AFMA a été établie à partir d'une revue du référentiel ISO 26000. Un benchmark des démarches similaires réalisées par de grandes entreprises, a également permis d'identifier des enjeux qui pourraient être considérés comme majeurs pour les parties prenantes.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 16 enjeux regroupés en 4 thèmes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux sociaux
- Enjeux civiques

Évaluation de la matérialité des enjeux

• Importance pour les parties prenantes

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été réalisée à travers des réunions de travail et un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre "0" et "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction d'un niveau de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

• Importance pour le Groupe AFMA

AFMA a été effectuée auprès du comité de direction sur la base de 3 critères : le potentiel de risques financiers, le potentiel de risques réputationnels et la pertinence de chaque enjeu pour AFMA.

Chacun de ces critères a été noté de "0" à "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction du niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

Sélection des enjeux

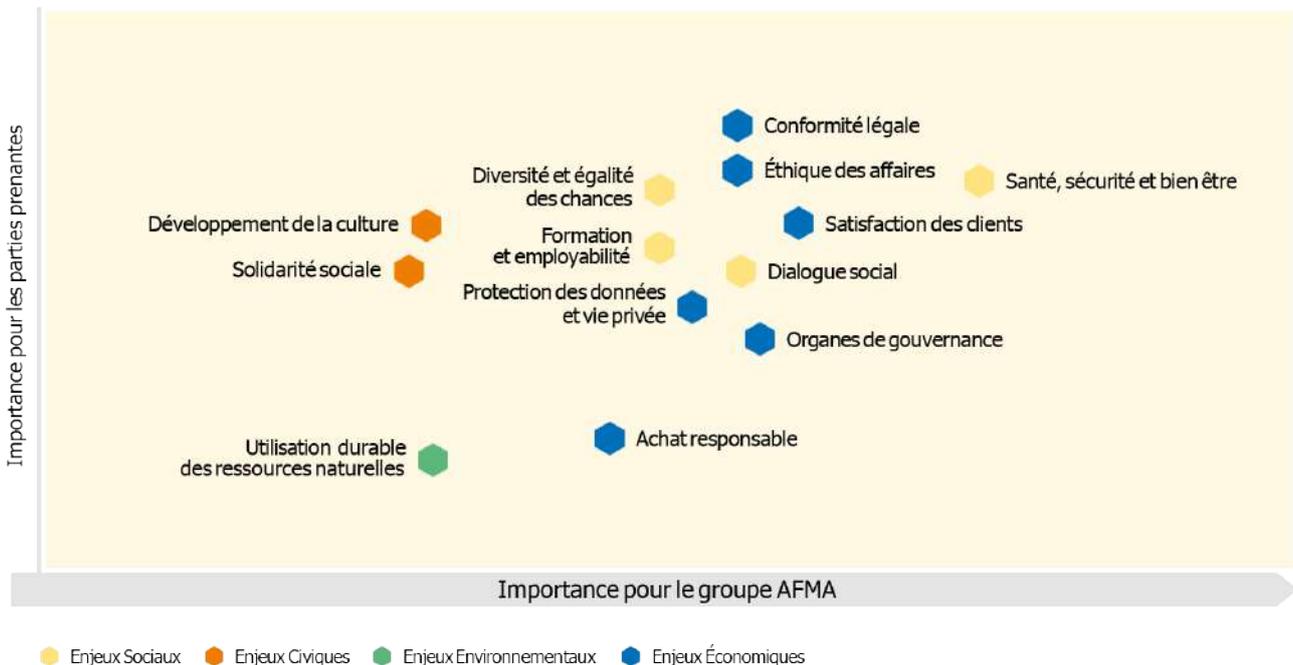
Le seuil de matérialité a été fixé à "3".

Les enjeux ayant obtenu une note supérieure à "3", pour au moins l'une des deux notes globales ("parties prenantes" et "Groupe AFMA") ont été retenus dans la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité

Les 13 enjeux retenus (parmi 16 identifiés) ont été représentés par une matrice de matérialité.

L'axe des abscisses correspondant aux enjeux les plus matériels pour le Groupe d'AFMA et celui des ordonnées à ceux les plus matériels pour les parties prenantes.



3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La nature de l'activité du Groupe AFMA a un faible impact sur l'environnement.

En effet, AFMA peut impacter l'environnement à travers l'utilisation directe de l'eau au sein des locaux administratifs, des produits de nettoyage et du matériel informatique et la génération des déchets banals de papier et cartons et des déchets

dangereux de toners et d'équipements informatiques.

A cet égard, la politique environnementale fait ressortir 2 principaux domaines d'action sur lesquels le Groupe AFMA a structuré ses actions de préservation de l'environnement :

OBJECTIFS 2022



AFMA s'engage en faveur de l'environnement et intervient à travers les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de l'entreprise.

DOMAINE D'ACTION 2 : sensibilisation aux gestes éco-responsables.

DOMAINE D'ACTION 1 : DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

Réduction de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie est limitée au fonctionnement des locaux administratifs d'AFMA (postes de travail, imprimantes, copieurs, climatiseurs, etc.). Des actions ont été lancées afin de réduire la consommation énergétique :

- Depuis janvier 2019, généralisation de l'utilisation de l'éclairage LED à basse consommation au sein des bâtiments.
- Externalisation du service de maintenance des équipements (ascenseurs et climatisation) et du matériel de bureau (photocopieurs, imprimantes, éclairage...).
- Cette action permet d'accroître la durée de vie des équipements et contribue aussi à la réduction de la consommation électrique

- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail et sensibilisation des utilisateurs pour les éteindre avant de quitter leurs postes.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Mise en place d'un tableau de bord énergétique. Les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de papier sont suivis mensuellement avec l'engagement des fournisseurs de maintenance du matériel de bureau à proposer des solutions d'économie énergétique.
- Le recours au télétravail en raison de la pandémie Covid-19 a contribué aussi à la réduction de la consommation énergétique durant les années 2020 et 2021.

Réduction de la consommation du papier

Diverses actions ont été mises en place afin de réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. Il s'agit notamment de :

- Digitalisation des processus métiers (Workflow, Scan et Gestion Électronique des Documents), application mobile, extranet etc.). Ces projets sont étalés dans le temps et constituent un facteur important pour la réduction progressive du volume de papier utilisé.
- Digitalisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne, demandes administratives).
- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.

Réduction de la consommation d'eau

La consommation d'eau au sein d'AFMA se limite aux locaux sanitaires. Des actions simples et pratiques ont été introduites :

- L'utilisation de robinets à poussoir et de toilettes à débit maîtrisé.
- Contrôle préventif au quotidien du bon fonctionnement des installations sanitaires par le prestataire externe en charge de la gestion et de l'entretien des locaux
- Suivi mensuel de la consommation d'eau.

Gestion optimisée des déchets

Les déchets générés par AFMA correspondent à :

- des déchets banals de papier et de carton
- et des déchets dangereux de matériel informatique en fin de vie et cartouches et toners utilisés.

Dans le cadre d'une gestion durable des déchets banals, des contenants de tri sélectif des déchets ont été introduits en 2018 dans les espaces centraux d'AFMA, au même titre que l'utilisation exclusive des corbeilles individuelles pour les déchets papier. Le personnel du prestataire impliqué dans ces process a également été formé à ce nouveau dispositif.

Les déchets dangereux sont collectés et traités par un prestataire spécialisé en la matière.

Des actions de destruction et de récupération des archives inutiles par une société spécialisée ont été menées durant l'année 2021.

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

DOMAINE D'ACTION 2 : SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES

Implication des collaborateurs aux gestes éco-responsables

AFMA lance des campagnes "éco-gestes" à travers la communication visuelle et les mailings adressés aux collaborateurs leur rappelant les bonnes pratiques à adopter au quotidien aussi bien au travail que dans le cadre de leur vie privée.



REPORTING ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX CLÉS

Indicateurs environnementaux	Unité	2019	2020	2021*
Consommation du papier par employé	kg/employé	48	39	42
VARIATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER	%	-6%	-19%	-13%
Consommation énergétique par employé	Kwh	1321	452	795
VARIATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	%	-8%	-66%	-40%
Consommation d'eau par employé	m3/employé	4,5	3,8	4,2
VARIATION DE LA CONSOMMATION D'EAU	%	0%	-16%	-7%
NOMBRE DE LITIGES ENVIRONNEMENTAUX	NOMBRE	0	0	0

*La variation de l'année 2021 est calculée par rapport à l'année 2019, en considérant que les résultats de l'année 2020 sont atypiques compte tenu du confinement.

Les indicateurs sont en nette amélioration par rapport à l'année de référence (2019) grâce aux efforts fournis en matière digitalisation des processus (consommation du papier) et aux différentes actions menées pour la réduction de la consommation énergétique.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa responsabilité économique, AFMA œuvre dans les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : satisfaction client et traitement des réclamations

DOMAINE D'ACTION 2 : achat responsable

DOMAINE D'ACTION 3 : éthique, déontologie et prévention de la corruption

DOMAINE D'ACTION 1 : SATISFACTION CLIENT ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

AFMA a pour mission première de répondre aux attentes de ses clients. Elle s'efforce à ce titre à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses clients de manière responsable et éthique.

La satisfaction client

Grâce à l'expertise de son personnel, à l'écoute et à la proximité qu'elle entretient avec ses clients, AFMA arrive à répondre à leurs attentes en matière de couverture d'assurance.

L'efficacité de la démarche satisfaction client est mesurée à travers des enquêtes de satisfaction client menées chaque année. C'est l'occasion d'identifier les raisons de non-satisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, bases d'une amélioration continue.

Le taux de satisfaction client de 2020 est de 84%.

Protection des intérêts des clients

La protection des intérêts des clients commence par une compréhension de l'activité de chacun d'eux, de ses enjeux et de leurs implications. Une gestion personnalisée de la relation client permet à AFMA de définir la couverture d'assurance appropriée pour chaque client.

La position d'AFMA, en tant que leader du marché de conseil en assurance, les bonnes relations qu'elle entretient avec les compagnies d'assurances et avec ses partenaires courtiers internationaux, conjugués à la compétence de ses experts métiers, lui permettent de défendre les intérêts de ses clients et de leur offrir les meilleurs tarifs et surtout une grande fluidité et une bonne gestion de leurs sinistres.

Traitement des demandes et réclamations clients

AFMA a mis au service de ses clients différents canaux de communication notamment les canaux digitaux afin de les écouter, recueillir leurs requêtes et réclamations.

AFMA dispose d'un service 24h/24 qui lui permet de rester à l'écoute de ses clients en continu (7 jours sur 7) et leur assurer l'assistance nécessaire.

Protection des données personnelles

Les processus et les outils de gestion mis en place intègrent la protection des données personnelles aussi bien des partenaires que des salariés. AFMA est régulièrement en contact avec la CNDP, notamment dans le cadre de la digitalisation de certains process et du développement de ses outils.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

DOMAINE D'ACTION 2 : ACHAT RESPONSABLE

La responsabilité économique d'AFMA s'étend aux fournisseurs et sous-traitants pour un achat responsable qui débouche sur une relation privilégiée, durable et de confiance entre les deux parties.

Code de conduite RSE chez les fournisseurs et sous-traitants

AFMA veille, dans le cadre de son périmètre d'influence, à promouvoir sa politique RSE auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Une charte d'achat est signée par les fournisseurs et sous-traitants majeurs.

La charte d'achat regroupe les engagements RSE entrepris par AFMA vis-à-vis de ses fournisseurs. Il s'agit notamment, du respect des normes de travail, de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

DOMAINE D'ACTION 3 : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le métier de courtage d'assurances est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances. Les compagnies et les courtiers d'assurances sont sous le contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale).

La conformité à la loi et aux règles d'éthique est au cœur des préoccupations d'AFMA. Les processus mis en place au niveau des différentes activités : ressources humaines, commerciale, gestion (toutes branches d'assurances), support et système d'information intègrent les principes de respect de l'éthique et de la réglementation.

Les valeurs diffusées et appropriées par le personnel d'AFMA ainsi que les procédures et les mécanismes de contrôle mis en place permettent d'assurer la loyauté et la transparence vis-à-vis des partenaires (prospects, clients, fournisseurs et autres). Le personnel d'AFMA est sensibilisé régulièrement à la lutte contre la corruption et le management est intransigeant à ce sujet.

Relation client- fournisseur gagnante

Dans le cadre de la démarche qualité d'AFMA, ses fournisseurs sont évalués d'une manière continue et systématique sur leur capacité à fournir des produits et services conformes aux critères d'achats.

En parallèle, AFMA déploie aussi sa politique d'achat responsable par le respect des délais de paiement et de ses engagements contractuels. La signature de la charte du bon payeur de la CGEM est une traduction de l'engagement d'AFMA à respecter les délais de paiement.

Le Groupe AFMA n'a enregistré aucun incident de corruption durant ces trois dernières années.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'entreprise renforce ses processus de gestion afin de recueillir le maximum d'informations sur ses clients et de mettre en place les diligences appropriées au niveau de vigilance requis. Des notes interne sont diffusées régulièrement et des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées aussi au profit des collaborateurs concernés par ce sujet.

AFMA a désigné son déontologue en mars 2016. Le management d'AFMA et le déontologue surveillent la mise en place des règles de sécurité de l'information financière et le respect des règles du code déontologique de la société, particulièrement en matière de délit d'initier. Le déontologue prépare aussi son rapport qu'il transmet semestriellement à l'AMMC.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

AFMA est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Notre politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes-femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)

DOMAINE D'ACTION 2 : soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences

DOMAINE D'ACTION 3 : santé, sécurité et bien-être au travail

DOMAINE D'ACTION 4 : dialogue social

DOMAINE D'ACTION 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES- FEMMES ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Recrutement

AFMA est convaincue que la diversité au sein de l'entreprise est une source de performance que ce soit en termes de genre, de formation, d'expérience, ou de nationalité. La contribution de ces différentes personnes permet d'apporter une réelle valeur ajoutée en confrontant leurs singularités.

Le processus de recrutement et d'onboarding est clairement défini et permet de choisir et intégrer des candidats dont la compétence est compatible au poste à occuper.

En matière d'intégration des nouvelles recrues, un planning d'intégration est mis en place afin de leur permettre d'avoir un premier contact et une meilleure connaissance de l'activité, de l'organisation et de leurs collègues. Diverses actions liées à l'intégration sont menées telles que les entretiens de démarrage, les pots d'accueils ou le mentoring.

AFMA a également mis en place un système de parrainage qui consiste à constituer une équipe pilote de parrains attitrés ayant pour mission d'accompagner les nouvelles recrues dans leur intégration mais aussi, de garantir la bonne transmission des valeurs de l'entreprise.

L'équipe RH d'AFMA organise aussi une fois par trimestre un petit déjeuner de bienvenue aux nouveaux collaborateurs qui sert aussi de dispositif de prise de connaissance de la culture, de la politique et des procédures administratives de l'entreprise.

Ces actions ont été reprises avec l'allègement des mesures sanitaires de la pandémie du Covid-19.



Rémunération

La fidélisation de notre capital humain est au cœur de notre politique de rémunération. La rémunération comporte deux éléments :

Le salaire fixe : basé sur la nature de la fonction occupée et les compétences du collaborateur. Les augmentations annuelles des salaires permettent de procéder aux ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des collaborateurs en assurant une équité interne entre le personnel.

La rémunération variable : déterminée sur la base de la performance et du niveau de réalisation des objectifs fixés au préalable pour chaque collaborateur. L'entretien d'évaluation annuel permet de faire le point sur l'année écoulée et de définir conjointement (manager et collaborateur) les objectifs à atteindre l'année suivante.

Ces éléments sont déterminés dans le cadre d'une grille salariale.

Insertion des personnes en situation d'handicap PSH

En 2018, AFMA a conclu un partenariat avec le groupe AMH (Amicale Marocaine des Handicapés) AFMA a pu intégrer des candidats en stage au sein des différentes directions, notamment 2 profils en 2018 et reste continuellement à l'écoute des nouvelles candidatures en fonction des besoins exprimés.

A partir de 2019, AFMA s'est engagée à déployer des sessions de formation, en collaboration avec le groupe AMH, afin de sensibiliser ses collaborateurs aux situations d'handicap et de les imprégner des valeurs comportementales nécessaires pour mieux interagir avec des collègues en ces situations.

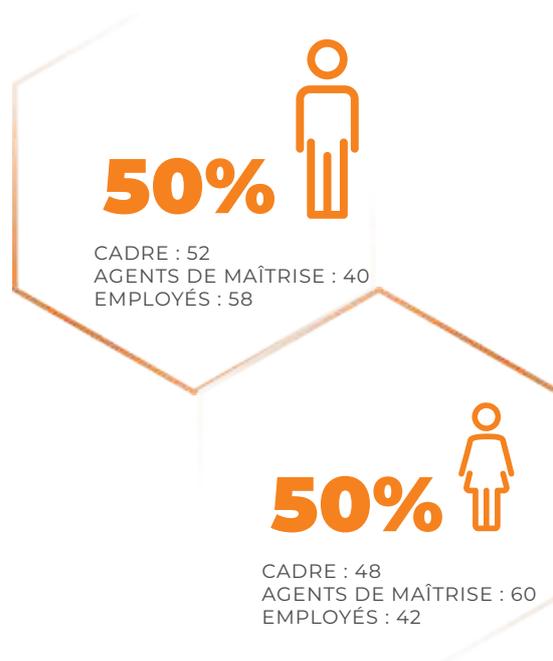
La première session s'est avérée très encourageante. En effet, les participants ont pu se familiariser avec les différentes typologies d'handicap, dont ils ignoraient certaines. Ceci via des illustrations sous forme de quizz et de cas pratiques développés lors des débats.

Par ailleurs, AFMA a initié un plan d'action pour le recrutement, l'accueil et l'insertion de personnes en situation d'handicap avec des actions telles que :

- Installation de la main courante au niveau des escaliers [réalisé en 2020] ;
- Installation de rampes d'accès des PSH ;
- Signalisation et aménagement des escaliers pour l'accessibilité des personnes mal ou non voyantes [réalisé en 2020] ;
- Aménagement d'un bureau unique pour l'accueil des visiteurs en situation d'handicap...
- En 2021, AFMA est toujours à l'écoute du marché et continue à déployer ses efforts pour accueillir des personnes en situation d'handicap.

Respect de l'égalité hommes-femmes

- 50% de l'effectif 2021 est constitué par des femmes et 50% par des hommes.
- Des équipes mixtes et équilibrées ont toujours été formées au sein des départements, des services et des équipes projets d'AFMA.



DOMAINE D'ACTION 2 : SOUTIEN DE L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS ET VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

Gestion de carrière

La gestion de carrière est un volet important de la stratégie de sauvegarde du capital humain d'AFMA. Ceci compte tenu de la rareté des ressources spécialisées dans notre domaine d'activité et où l'expérience professionnelle reste toujours déterminante. La proximité adoptée par nos managers vis-à-vis de leurs collaborateurs, permet de suivre de près leur parcours au sein de l'entreprise et d'apprécier les potentiels et les capacités d'évolution de chacun.

AFMA dispose aussi d'un système d'évaluation des collaborateurs ayant comme finalité :

- De faire le bilan de l'année écoulée.
- D'évaluer les compétences du salarié.
- De définir les objectifs de l'année à venir.
- Et de recenser les besoins en formation et en accompagnement.

Détermination des objectifs annuels : chaque responsable, en collaboration avec la direction des ressources humaines, définit pour chaque poste, des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'année. Un objectif peut être lié à la réalisation d'un projet, d'une mission ou encore à l'acquisition ou à l'amélioration de certaines compétences.

Les entretiens d'évaluation sont réalisés généralement durant le premier trimestre de l'année. Ce moment offre la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leurs aspirations professionnelles et leur ressenti sur leur travail et l'entreprise. Ce qui permet aussi aux managers d'avoir une vision claire sur l'évolution de leur équipe tant sur leur comportement professionnel que sur l'amélioration de leurs performances.

La promotion interne est encouragée au sein d'AFMA, ce qui constitue un facteur important d'épanouissement et de fidélisation des collaborateurs.

Formation

AFMA considère le volet formation comme étant le pilier de l'évolution de ses collaborateurs.

Grâce aux formations ciblées, les collaborateurs valorisent leurs compétences tout en restant en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Elle leur permet aussi de rafraîchir et d'approfondir leurs acquis.

Elle représente à la fois un outil de productivité et un levier de fidélisation et d'attractivité.

L'accès aux formations booste leur motivation et, par conséquent, leur productivité puisqu'il contribue à leur épanouissement professionnel.

En 2021, nos formations reposaient sur la gestion de la relation client, ISO ainsi que la prise de parole en public.

L'objectif derrière ces formations étant de doter les managers des techniques nécessaires pour une aisance d'expression en public, tout en développant les attitudes adéquates face à la diversité des interactions client.

Nos collaborateurs ont répondu présents avec un taux de présence de 100% pour l'ensemble des formations.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

DOMAINE D'ACTION 3 : SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La santé et la sécurité est une partie intégrante du système de management global d'AFMA. Le CHS veille à la mise en place des actions nécessaires et à l'amélioration des conditions de travail. Il adresse ses rapports périodiques à la direction.

Hygiène et santé des employés

Les locaux et les équipements de travail (mobilier de bureau, ordinateurs et espace de travail) sont conçus de manière ergonomique.

L'éclairage et l'aération des locaux sont favorables à la préservation de la santé des collaborateurs.

Un programme de nettoyage et de désinfection des locaux est assuré par un prestataire spécialisé.

Des actions préventives sont menées en collaboration avec le médecin de travail, à travers les outils de communication interne (affichage, mailing, réunions, webinaires...), sur différents sujets tels que :

- Santé de la femme,
- Le jeûne
- Séance de YOGA
- Le diabète
- Cancer du sein

Par ailleurs, la DRH veille au respect des consultations annuelles du médecin de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Ce qui permet une prise en charge personnalisées.

Protection contre les incendies

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux d'AFMA. Des affiches de sensibilisation sont utilisées à cet effet.

Toutes les parties du bâtiment sont équipées par un système de détection d'incendie et les extincteurs sont aussi installés au niveau des endroits appropriés.

Les robinets d'incendie armés RIA sont disponibles dans toutes les zones des bâtiments.

Un programme de vérification et de maintenance des extincteurs et RIA est assuré par un prestataire spécialisé.

La procédure d'évacuation des locaux est mise en place.

Les points de rassemblement sont bien identifiés et la liste des équipiers de première intervention est mise à jour annuellement.

Actions pour le bien-être au travail



Diverses actions sont organisées telles que :

- Événement meilleure idée
- Petit déjeuner des collaborateurs.
- Convention avec des clubs sportifs

AFMA a repris en 2021 ces actions après la reprise du travail dans le cadre du respect des mesures sanitaires dictées.

Actions liées à la pandémie du Covid-19

Suite à la reprise du travail, plusieurs mesures ont été prises au sein du groupe AFMA, afin d'assurer un bon fonctionnement en interne et garantir l'hygiène et la sécurité des collaborateurs. Sensibilisation du personnel, mise en place des mesures d'hygiène et de la sécurité des employés, aménagement des heures de travail, conseils pour les télétravailleurs et soutien des permanents, des mesures qui ont porté leurs fruits et ont contribué à maintenir un bon climat social au sein du groupe.

DOMAINE D'ACTION 4 : DIALOGUE SOCIAL ET COMMUNICATION INTERNE

Des réunions avec les représentants du personnel sont organisées régulièrement selon un planning mais également en cas de nécessité dans le but d'avancer sur les questions d'ordre social. Véritables porte-paroles des salariés et partenaire social d'AFMA, ils œuvrent pour sauvegarder les intérêts et répondre aux attentes des collaborateurs.

AFMA consacre une place importante à l'information régulière et précise de ses collaborateurs. Ceci permet de consolider l'esprit d'appartenance et de fluidifier les interactions internes.

L'intranet constitue un outil de partage des informations concernant la vie d'AFMA, le quotidien des collaborateurs, le livret d'accueil, le guide des procédures d'administration du personnel...

Les informations ponctuelles sont diffusées par mail à l'ensemble des salariés du groupe. Elles font également l'objet d'affichage dans les espaces communs les plus fréquentés.

Une newsletter semestrielle est adressée à l'ensemble des collaborateurs mettant le point sur l'actualité de l'entreprise, du groupe et de l'environnement (juridique, social...)

REPORTING ET INDICATEURS SOCIAUX CLÉS

Indicateurs sociaux	Unité	2019	2020	2021
Effectif global	nombre	268	284	352
Part des femmes	%	52%	53%	50%
Dont contrat CDI	nombre	252	263	314
Dont contrats CDD	nombre	14	21	8
Dont ANAPAC	nombre			30
Effectif Collaborateurs de gestion et commercial	nombre	228	239	297
Effectif des collaborateurs de support	nombre	40	45	55
Nombre de cadres	nombre	61	59	71
Part des femmes	%	48%	47%	48%
Effectif agents de maîtrise	nombre	144	146	144
Part des femmes	%	59%	62%	60%
Effectif employés	nombre	63	79	137
Part des femmes	%	40%	42%	42%
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	nombre	85	93	130
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté de 5 à 12 ans	nombre	50	57	77
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté de 12 à 20 ans	nombre	61	61	71
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté de 2 à 5 ans	nombre	44	45	47
Effectif des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 20 ans	nombre	28	28	27
Nombre de départs	nombre	38	27	34
Nombre de recrutements	nombre	65	44	89
Taux des collaborateurs bénéficiant d'entretien annuel	%	100%	100%	100%
Nombre de représentants du personnel	nombre	9	9	10
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	nombre	1	1	3
Nombre de litiges sociaux	nombre	2	2	0

Les départs correspondent à des démissions et à des fins de contrats CDD.

Les accidents de travail correspondent à de légers accidents de trajet. Les collaborateurs ont bénéficié de l'assistance sociale nécessaire pour une prise en charge rapide et dans les meilleures conditions.

3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE

AFMA est une entreprise citoyenne. Elle soutient directement la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations.

La politique d'AFMA envers la communauté s'articule autour de 2 domaines d'action :

DOMAINE D'ACTION 1 : conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable.

DOMAINE D'ACTION 2 : promotion de la Culture.

DOMAINE D'ACTION 3 : contribution au fonds spécial Covid-19

DOMAINE D'ACTION 1

CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE AUTOUR D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une convention de partenariat avec l'association Observatoire Marocain de l'Hygiène, Sécurité et Environnement OMHSE a été signée en 2021. Les objectifs attendus de ce partenariat sont l'animation des formations sur des thématiques liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement par des spécialistes de l'association au profit d'AFMA et le soutien de l'association dans la promotion de ces thèmes auprès de la communauté. AFMA a participé à deux actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par l'association.

AFMA s'engage dans la promotion de la formation. Dans cette optique, un partenariat avec un organisme de formation est en cours d'élaboration afin de contribuer à la formation des étudiants au métier de l'assurance et participer à leur insertion professionnelle.

Don de vêtements par les collaborateurs d'AFMA à l'association MAWADA

DOMAINE D'ACTION 2

PROMOTION DE LA CULTURE

Au même titre que son président Farid Bensaïd, AFMA contribue à la promotion de la culture au Maroc à travers deux partenariats importants : Projet Mazaya et Orchestre Philharmonique du Maroc

soutien du projet mazaya de la fondation ténor pour la culture

Mazaya est un programme socioculturel qui vise à dispenser une formation professionnelle aux métiers de musiciens en vue de former des enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés et les aider à se réinsérer socialement à travers la musique. Plus de 60 enfants bénéficient de ce programme.

SOUTIEN DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU MAROC,

Association reconnue d'utilité publique, qui œuvre depuis plus de 20 ans à la promotion de la musique classique au Maroc avec une démarche professionnelle

L'Orchestre Philharmonique du Maroc emploie aujourd'hui plus de 80 musiciens marocains.

DOMAINE D'ACTION 3

AFMA A VERSÉ EN 2020 UNE CONTRIBUTION DE 7 MILLIONS DE DIRHAMS AU FONDS SPÉCIAL COVID-19

3.7 GOUVERNANCE

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

AFMA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration d'AFMA est constitué de 9 administrateurs.

8 administrateurs parmi 9 ont été nommés le 15 décembre 2015 pour une durée de 6 années. Le mandat des administrateurs a été renouvelé par l'AGO du 8 juin 2022. Ce mandat expire à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

M Salaheddine MEZOUAR, administrateur indépendant, a été nommé le 13 septembre 2018. Son mandat

expire aussi à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Les administrateurs participent activement à la gouvernance d'AFMA. Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois durant l'exercice 2021 (en présentiel et visio-conférence).

Trois comités émanent du Conseil d'Administration d'AFMA, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Nominations et Rémunérations et le Comité de Stratégie et de Développement Commercial sont mis en place.

Membre du conseil	Représentant/Personne physique	Fonction au sein du conseil	Satut	Assiduité 2021
FARID BENSAID	FARID BENSAID	Président	Exécutif	100%
SAAD HASSAR	SAAD HASSAR	Administrateur	Indépendant	50%
SALAHEDDINE MEZZOUAR	SALAHEDDINE MEZZOUAR	Administrateur	Indépendant	100%
FIPAR HOLDING	KHALID ZIANE	Administrateur	Non exécutif	100%
CIMR	KHALID CHAEDDADI	Administrateur	Non exécutif	100%
CAPITAL UNION	THAMI ABDERRAHMANI-GHORFI	Administrateur	Non exécutif	100%
TÉNOR FINANCES	LOTFI KOSSEMTINI	Administrateur	Exécutif	100%
TÉNOR GROUP	JALIL BENSAID	Administrateur	Exécutif	100%
NADER MAWLAOUI	NADER MAWLAOUI	Administrateur	Non exécutif	100%

Actions liées à la pandémie du Covid-19

Le Comité d'Audit d'AFMA a été mis en place en mars 2016. Ce comité a été restructuré par décision du Conseil d'Administration, tenu le 20 mars 2020, afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi sur la SA et en particulier l'intégration d'Administrateurs Indépendants.

Les administrateurs indépendants ont été choisis parmi ceux qui remplissent les conditions et les critères définis au niveau de l'article 41 bis de la loi 17-95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Saad HASSAR : président
 Salaheddine MEZOUAR : membre
 Khalid ZIANE représentant de Fipar Holding : membre
 Khalid CHEDDADI représentant de la CIMR : membre

FRÉQUENCE

au moins 2 fois par an avec la participation du directeur général délégué d'AFMA du DGA pôle support d'AFMA de l'audit interne et des commissaires aux comptes.

3.7 GOUVERNANCE

Le Comité Nominations et Rémunérations (CNR)

COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE :

AU MOINS UNE FOIS PAR AN
MEMBRES ACTUELS :
Khalid CHEDDADI : président Farid BENSAID : membre Khalid ZIANE : membre
Lotfi KOSSEMTINI : membre

Le Comité de Stratégie et de Développement Commercial

COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group, dont l'un d'eux assurera la présidence
Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR
Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE

AU MOINS UNE FOIS PAR AN
MEMBRES ACTUELS :
Farid BENSAID : président Khalid CHEDDADI : membre Khalid ZIANE : membre Saad HASSAR : membre

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'AGO a alloué au CA une enveloppe annuelle de jetons de présence de 500.000 dirhams répartie à part égale entre tous les administrateurs.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 2021

La charge globale des dirigeants d'AFMA est de 7,06 MDH au titre de l'exercice 2021, avantages en nature compris.

EVALUATION

Les organes de gouvernance d'AFMA sont constitués de personnes hautement qualifiées dans différents domaines. Ils sont forts de proposition et contribuent énormément à la définition de la stratégie de l'entreprise.

RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La relation et la communication avec les actionnaires se fait à travers la communication financière habituelle et via le site internet d'AFMA. Un contact relation-investisseurs est affiché aussi au niveau du site de la Bourse de Casablanca.

Le site internet d'AFMA est régulièrement alimenté par les informations utiles aux actionnaires.

INDEX GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102-01	Nom de l'organisation	Profil du groupe AFMA	4	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil du groupe AFMA	4	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Profil du groupe AFMA	4	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil du groupe AFMA	4	
102-05	Capital et forme juridique	Profil du groupe AFMA	4	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	Profil du groupe AFMA	4	
102-07	Taille de l'organisation	Profil du groupe AFMA	4	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Profil du groupe AFMA	4	
102-11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
102-12	Adhésion à des initiatives externes	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-13	Adhésion à des associations	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
STRATÉGIE				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ				
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
GOVERNANCE				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	10	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	22	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	22	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance	22	
102-28	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	22	

INDEX GRI

102-29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	22	
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	22	
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Dialogues avec les parties prenantes	8	
102-43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Dialogues avec les parties prenantes	8	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	10	
PRATIQUES DE REPORTING				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Profil du groupe AFMA	4	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
102-55	Index du contenu GRI	Index du contenu GRI	24	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
APPROCHE MANAGÉRIALE				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE du Groupe AFMA	8	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Stratégie RSE du Groupe AFMA Éthique, déontologie et prévention de la corruption	8 15	
103-03	Évolution de l'approche managériale	Stratégie RSE du Groupe AFMA Éthique, déontologie et prévention de la corruption	8 15	

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE				
201-01	Valeur économique directe générée et distribuée	Responsabilité économique	14	
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique	21	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Responsabilité civique Achat responsable	21 15	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	
205-03	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	15	AFMA n'a pas fait l'objet d'incidents confirmés de corruption
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			AFMA n'a pas fait l'objet de poursuite ou de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE				
302-01	Consommation directe d'énergie	Réduction de la consommation de l'énergie	11	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Réduction de la consommation de l'énergie	11	
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	15	
EMPLOI				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Santé, sécurité et bien-être au travail	19	
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20	
FORMATION ET ÉDUCATION				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	18	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	18	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Reporting et Indicateurs sociaux clés	20	

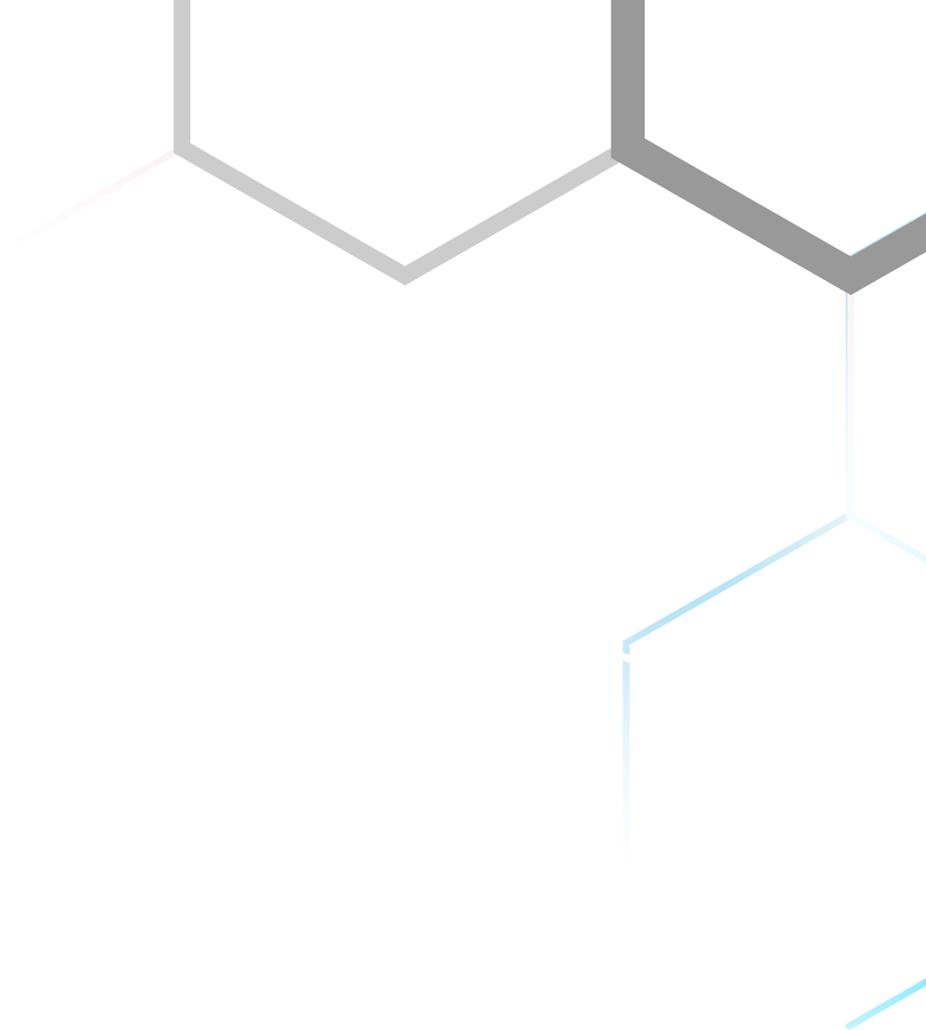
3

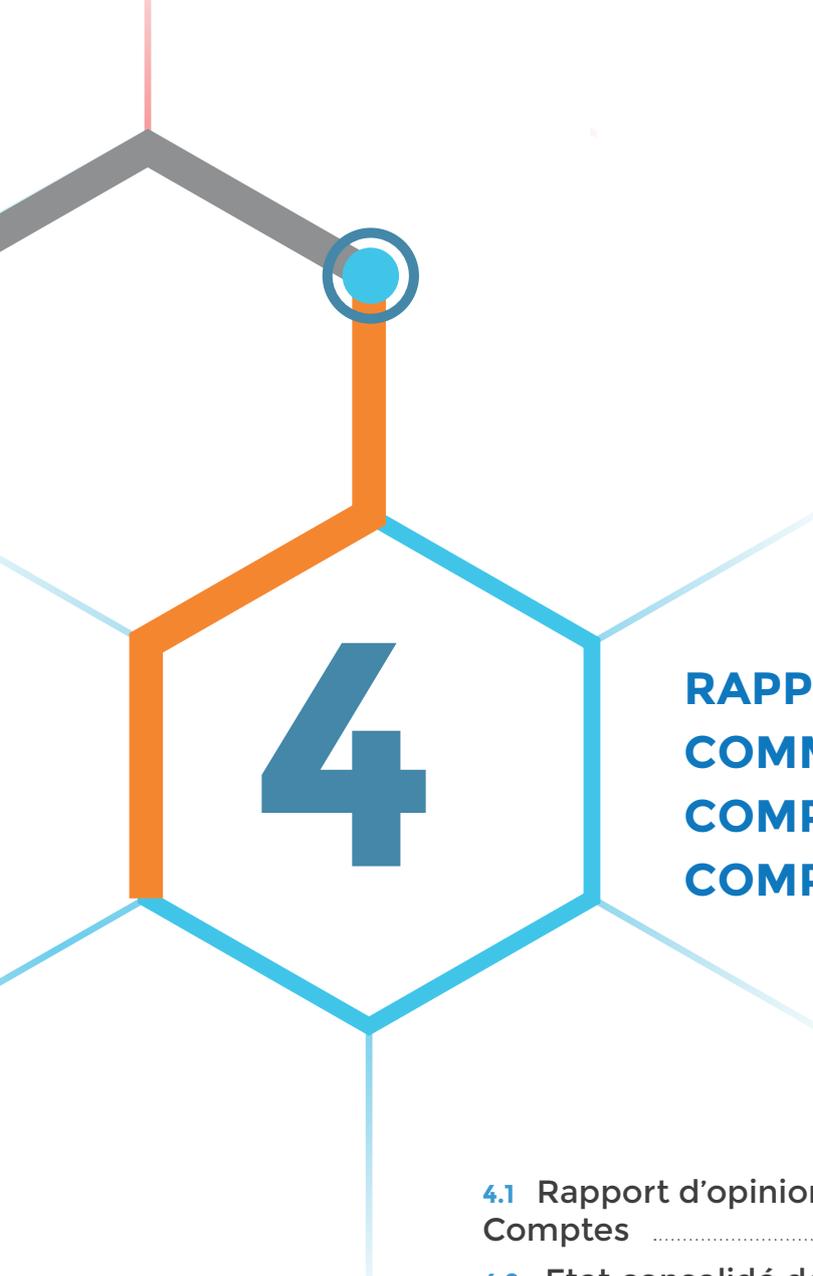
RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

INDEX GRI

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Gouvernance Reporting et Indicateurs sociaux clés	22 20
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS			
414-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	15
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS			
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		AFMA n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE			
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		AFMA n'a pas fait l'objet de non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques







4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 Rapport d'opinion des Commissaires Aux Comptes	54
4.2 Etat consolidé de la situation financière	55
4.3 Résultat consolidé.....	57
4.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie	58
4.5 Etat des variations des capitaux propres sur la période	59
4.6 Notes afférentes aux Etats Financiers Consolidés	60

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



23, Boulevard de la République
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00



AFMA SA
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00



23, Boulevard de la République
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

Aux Actionnaires de la société
AFMA SA
22, Boulevard Moulay Youssef
CASABLANCA

Rapport des Auditeurs Indépendants Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 Audit des états financiers consolidés.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA et ses filiales (Groupe AFMA), sur l'ensemble (État de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables de l'AMAD et IFRS et ont été audités en conformité de l'AMAD et IFRS. Ces états ont été établis par votre Comité d'Administration en vertu de la loi du 29 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés publiés au présent paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donner dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ensemble du groupe AFMA constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2021, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amples décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes conformés à ces règles de déontologie. Nous ne sommes pas intervenus en tant qu'intermédiaires ou autres personnes impliquées dans la préparation des états financiers consolidés. Nous avons obtenu toutes les preuves et les documents nécessaires pour fonder notre opinion d'audit.

AFMA S.A.

Rapport des Auditeurs Indépendants sur les états financiers consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Avril 2022



23, Boulevard de la République
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00



AFMA SA
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période concernée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et dans le contexte de notre examen sur terrain et nous n'y répondons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition	<p>Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2021. Ces écarts sont rattachés à la valeur des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5.9 (Immobilisations incorporelles) sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nous n'avons constaté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Approcher les valeurs nettes comptabilisées des actifs liées avec la comptabilité. Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les données internes de la direction présentées aux organes de gouvernance ; Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les performances historiques du groupe ; Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la détermination utilisé par la direction ; Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'exercice des comptes consolidés.



23, Boulevard de la République
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00



AFMA SA
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés en conformité avec les données significatives, ainsi que la documentation d'informations comptables relatives au regard des contrôles.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombait d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de continuer, le cas échéant, les opérations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou si elle cesse son activité ou si elle a été déclarée en faillite.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Notre responsabilité est d'écrire une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'erreurs significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et des performances de la société. L'assurance raisonnable est une assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et être considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et analysons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conscients et involontaires en raison des procédures d'audit en vigueur et des risques, et évaluons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les signatures volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



23, Boulevard de la République
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00



AFMA SA
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

— Nous acquiesçons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux caractéristiques et non de le lui évaluer ou d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et données fournies par cette dernière ;

— Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de votre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, et compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements significatifs d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'existence et le caractère précis des niveaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute défiance importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

AFMA Audit Conseil

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

AFMA Audit Conseil
22, Boulevard Moulay Youssef
30000 Casablanca, Maroc
Tél : +33 (0) 5 22 29 80 00
Fax : +33 (0) 5 22 29 80 00

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF CONSOLIDÉ	31/12/2021	31/12/2020
En MAD		
Goodwill	68 119 209	60 657 658
Immobilisations incorporelles	5 703 580	3 944 704
Immobilisations corporelles (*)	65 226 902	64 646 966
Immeubles de placement		
Titres mis en équivalence		
Autres actifs financiers		
- Dont prêts et créances	370 863	339 530
- Dont actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
- Dont titres disponibles à la vente		
Actifs d'impôts différés	10 982 122	11 633 105
Autres actifs non courants		
Total Actifs non courants	150 402 676	141 221 964
Stocks et encours net		
Créances clients net	671 113 315	546 137 208
Autres créances courantes nettes	67 619 792	60 360 353
<u>Autres actifs financiers</u>	-	-
-Dont actifs financiers AFS		
-Dont prêts et créances nets		
-Dont actifs financiers détenus jusqu'à échéances		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	27 131 937	44 654 141
Total Actifs courants	765 865 043	651 151 702
TOTAL ACTIF	916 267 719	792 373 666

(*) y compris les droits d'utilisations sur les contrats de location IFRS 16

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PASSIF CONSOLIDÉ	31/12/2021	31/12/2020
En MAD		
Capital	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission et de fusion		
Réserves (*)	(27 430 120)	(22 710 992)
Résultats	57 854 888	42 557 878
Ecarts de conversion	(3 000)	
Capitaux propres part du groupe	40 421 769	29 846 886
Réserves minoritaires	527 337	316 797
Résultat minoritaire	2 075 387	751 954
Ecarts de conversion	(1 918)	
Capitaux propres part des minoritaires	2 600 806	1 068 751
Capitaux propres d'ensemble	43 022 575	30 915 637
<u>Dettes financières non courantes :</u>		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	9 903 397	12 565 554
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16 (*)	70 776 129	73 362 437
Provisions non courantes		
Avantages au personnel	194 117	
Autres passifs non courants		
Impôt différé passif	162 336	163 216
Total des passifs non courants	81 035 979	86 091 207
Provisions courantes	360 976	360 976
<u>Dettes financières courantes :</u>		
-Dont passifs financiers détenus jusqu'à échéance		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	22 583 407	22 826 205
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	8 388 748	7 777 917
Dettes fournisseurs	700 917 393	560 893 514
Autres passifs courants	59 958 641	83 508 209
Total dettes courantes	792 209 164	675 366 821
TOTAL PASSIF	916 267 719	792 373 666

(*) y compris l'impact de l'IFRS 16

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Groupe AFMA en MAD	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	221 877 454	203 615 412
Autres produits de l'activité	229 900	-
Produits des activités ordinaires	222 107 354	203 615 412
Achats consommés	(53 751 586)	(51 754 178)
Charges de personnel	(60 007 781)	(49 197 431)
Impôts et taxes	(2 090 723)	(2 294 389)
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	(12 895 731)	(12 995 436)
Charges des activités ordinaires	(128 745 820)	(116 241 434)
Résultat d'exploitation courant	93 361 534	87 373 978
Cessions d'actifs		
Charges de restructurations		
Cessions de filiales et participations		
Ecart d'acquisition négatifs		
Autres produits & charges d'exploitation non courants	(988 002)	(17 241 164)
Résultat d'exploitation	92 373 532	70 132 814
coût de l'endettement net	(5 718 455)	(5 058 769)
Autres produits financiers	136 067	459 035
Autres charges financières		
Résultat financier	(5 582 388)	(4 599 734)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	86 791 144	65 533 080
Impôts sur les sociétés	(26 199 657)	(24 227 738)
Impôt différé	(661 211)	2 004 490
Résultat net des entreprises intégrées	59 930 276	43 309 832
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	59 930 276	43 309 832
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	59 930 276	43 309 832
Intérêts minoritaires	2 075 387	751 954
Résultat net - Part du Groupe	57 854 888	42 557 878
Résultat de base par action (En MAD)	57,85	42,56
Résultat dilué par action (En MAD)	57,85	42,56

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Groupe AFMA en MAD	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé de l'exercice	59 930 276	43 309 832
Autres éléments du résultat global	-	
Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture de flux de trésorerie		
Gains et pertes actuariels (paragraphe 93a ias 19)		
Impôts reconnus directement en capitaux propres		
Réserves de conversion	(4 918)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4 918)	-
Résultat global attribuable :	59 925 357	43 309 832
Part du groupe	57 851 888	42 557 878
Part des intérêts minoritaires	2 073 469	751 954
GROUPE AFMA (en dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôts	86 791 144	65 533 080
+/- Dotations nettes des provisions et pertes de valeur aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 865 481	10 935 412
+/- Perte nette/gain net sur cessions des actifs	612 614	(196 999)
Variations du BFR	(16 892 537)	46 486 709
Dividendes payés	(51 709 602)	(56 502 158)
= Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	30 667 099	66 256 044
Impôts sur les bénéfices payés	(24 677 364)	(23 528 988)
= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	5 989 736	42 727 056
Acquisitions de filiales et participations (net de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)	(9 063 504)	(10 501 896)
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(7 160 921)	(3 501 413)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	393 061	
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	919 458	1 355 500
Dividendes reçus (des sociétés contrôlées)	4 264 014	2 758 151
= Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(10 647 892)	(9 889 658)
Capital		350 000
Emissions de nouveaux emprunts		15 000 000
Remboursements d'emprunts long terme	(6 765 420)	(4 669 762)
Remboursements Passifs locatifs- IFRS 16	(8 197 431)	(7 022 111)
= Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	(14 962 851)	3 658 127
Incidence de variation de conversion	46 428	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(19 574 579)	36 495 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	28 295 618	(8 199 907)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	8 721 039	28 295 618

4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

Groupe AFMA / en dirhams	Capital	Réserves	écart de conversion	Résultat	Intérêts minoritaires	Résultat minoritaires	écart de conversion Minoritaires	Capitaux Propres consolidés	Capitaux propres part du groupe
Au 1er janvier 2021	10 000 000	(22 710 992)	-	42 557 878	316 797	751 954	-	30 915 637	29 846 886
Variation nette de juste valeur des instruments financiers									
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres (écart de conversion des filiales étrangères)									
Dividendes distribués		(47 000 000)			(670 810)			(47 670 810)	(47 000 000)
Affectation du résultat 2020		42 557 878		(42 557 878)	751 954	(751 954)		-	-
Résultat de l'exercice 2021				57 854 888		2 075 387		59 930 276	57 854 888
Ecart de conversion			(3 000)				(1 918)	(4 918)	(3 000)
Intégration nouvelles filiales		99 888						99 888	99 888
Autres variations (Provisions antérieurs)		(376 895)			129 396			(247 498)	(376 895)
Au 31 Décembre 2021	10 000 000	(27 430 120)	(3 000)	57 854 888	527 337	2 075 387	(1 918)	43 022 574	40 421 768

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

I- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe AFMA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2021 telles que publiées à cette même date.

A l'exception de l'IFRS 16 entrée en vigueur à partir de 2019, les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers consolidés au

31 décembre 2021 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2020

II- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

L'exercice est marqué par l'acquisition de deux nouveaux courtiers d'assurances courant la période 2021 à savoir :

- Assurances conseil Réunis (Côte d'Ivoire) ;
- Jean Busnot Maroc.

L'exercice est marqué, également par le paiement du 1er complément de prix au titre de l'acquisition de 70% des parts du cainet AL FAHD pour DH 2 millions.

III- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AFMA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle d'une entité est basée sur trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles AFMA SA détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles AFMA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsqu'AFMA détient entre 20 et 50 % des droits de vote. Aucune des sociétés du périmètre n'est consolidée par mise en équivalence.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les états financiers consolidés.

IV- PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLICABLES

A-REGROUPEMENT D'ENTREPRISES -Good Will

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà du délai de 12 mois, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles d'AFMA (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 7 ans. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

C-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée

C-CONTRATS DE LOCATION : NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016, en remplacement de la norme IAS 17 « contrats de location ». Elle est entrée en application en 2019. Cette nouvelle norme a pour objet de :

- Apprécier l'incidence des contrats de location sur les états financiers
- Donner une image fidèle des opérations relatives aux contrats de location

Les principaux apports de cette nouvelle norme portent sur :

- La suppression du modèle dual de comptabilisation pour les preneurs (Location simple Vs Location financement)
- L'institution d'un modèle unique aboutissant à la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif en contre
- partie d'une obligation locative au passif
- L'ajout des coûts initiaux liés à l'obtention du contrat de location à la valeur comptable de l'actif sous-jacent
- Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la norme IFRS 16 prévoit la distinction entre
- la partie loyer en rémunération du droit d'utilisation

de l'actif selon IFRS16, avec création d'une dette de location au bilan ;

- La partie liée à une autre prestation de services
- comme une charge d'exploitation.

Mesure de transition

Le Groupe AFMA a retenu la méthode de rétroactivité partielle en évaluant l'actif comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la transition.

Durée

La durée retenue par le groupe AFMA est relatée comme suit et ce en fonction des types de contrat :

-5 ans pour les contrats de location longue durée

« Matériel de transport »

-21 ans pour les contrats de location des immeubles.

La durée de (21 ans) pour les contrats de location des constructions est retenue pour les considérations suivantes :

-Principalement, l'existence des contrats dont la durée de location écoulee entre l'année en cours et leur date de début est supérieure ou égale à 12 ans

-Le fait que le locataire dispose juridiquement d'un droit au bail lui permettant le renouvellement de son bail pour des périodes triennales (option de prolongation), ainsi que l'intention du locataire de poursuivre ses activités dans les mêmes locaux

Taux d'actualisation

Selon la norme IFRS 16, le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux marginal d'endettement de la société AFMA.

Depuis 2020, les retraitements relatifs à cette norme ont été recalculés sur une base mensuelle et non annuelle.

D-NOUVELLE INTERPRETATION IFRIC 23

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe AFMA a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation. Le groupe AFMA n'a pas relevé d'incertitudes à la date d'arrêt des comptes 2021.

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

Impôts sur le résultat

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire génératrice d'économie d'impôt dans le futur.

Les impôts différés passifs sont liés à des retraitements de consolidation générateurs de charge d'impôt dans le futur. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Entité	Activité	Pays	Pourcentage de contrôle en %	Type de contrôle	Méthode de consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA Rabat	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Marrakech	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Tanger	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Agadir	Courtage en assurance	Maroc	88	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Fès	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Oujda	Courtage en assurance	Maroc	99	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Laayoune	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMAAFRICA	Courtage en assurance	Maroc	99.6	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA Kénitra	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
SAFE Assur	Courtage en assurance	Maroc	51	Contrôle exclusif	Intégration globale
Assurance FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	Contrôle exclusif	Intégration globale
Assurances Conseil réunis	Courtage en assurance	Cote d'ivoire	61	Contrôle exclusif	Intégration globale
Jean Busnot Maroc	Courtage en assurance	Maroc	60	Contrôle exclusif	Intégration globale

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Rubrique	Ouverture	Acquisitions	Entrée périmètre	Sortie	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Brevets et droits assimilés	3 564 275	2 277 289	4 716		(186)		5 846 280
Fonds commercial	1 500 000						1 500 000
Immos incorporelles diverses	122 280	918 114		(805 530)			234 864
Total Immobilisations incorporelles	5 186 555	3 195 403	4 716	(805 530)	(186)	-	7 580 957
Total Amt. immobilisations incorporelles	(1 241 851)		(4 716)		186	(630 997)	(1 877 564)
Total Valeur Nette	3 944 704						5 703 580

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Entrée de périmètre	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	98 378 082	1 684 960	0	1 471 870	(58 113)		101 476 799
Installations techniques, matériel & outillage	875 026	0	0	0			875 026
Immobilisations corporelles en cours	262 500	0	0				262 500
Autres immobilisations corporelles	66 394 178	8 865 344	(1 103 455)	1 304 735	(45 043)		75 415 759
Total Immobilisations corporelles	165 909 786	10 550 304	(1 103 455)	2 776 606	(103 156)	0	178 030 084
Amortissement des constructions	(55 611 982)	-	-	(140 178)	6 126	(4 873 391)	(60 619 425)
Amortissement des inst tech, mat et outillage	(449 595)	-	-	-	-	(72 122)	(521 717)
Amortissement des autres immo. corporelles	(45 201 243)	-	903 310	(1 317 910)	46 952	(6 093 149)	(51 662 040)
Total Amt. immobilisations corporelles	(101 262 820)	-	903 310	(1 458 088)	53 078	(11 038 662)	(112 803 182)
Total Valeur Nette	64 646 966						65 226 902

3. Droits d'utilisation des actifs corporels

Droits d'utilisations sur immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisition de nouveau Droits d'utilisation IFRS 16	Acquisitions Immos en crédit bail	Entrée de périmètre	Sortie de contrat	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	98 359 245	1 684 960		1 471 870		(58 113)		101 457 962
Autres immobilisations corporelles	27 123 597	3 091 736	1 808 090		(292 895)			31 730 528
Total Immobilisations corporelles	125 482 842	4 776 696	1 808 090	1 471 870	(292 895)	(58 113)		133 188 490
Amt. des constructions	(55 609 155)			(140 178)		6 126	(4 871 508)	(60 614 715)
Amt. des autres immobilisations corporelles	(18 803 512)				92 750		(2 598 542)	(21 309 304)
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	(74 412 667)			(140 178)	92 750	6 126	(7 470 050)	(81 924 019)
Total Valeur Nette	51 070 175							51 264 471

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

4. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

En MAD	déc-21			déc-20
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Clients	479 637 331	214 246 848	693 884 179	567 785 378
Provision clients	(1 131 905)	(21 638 959)	(22 770 864)	(21 648 170)
Créances clients nettes	478 505 426	192 607 889	671 113 315	546 137 208
Acomptes fournisseurs	8 197 299	1 809 582	10 006 881	2 820 600
Créances fiscales	2 213 374	912 321	3 125 695	3 013 785
Créances sociales	163 448	175 133	338 581	197 303
Autres créances & Régularisations	9 155 021	46 070 037	55 225 058	54 704 922
Provisions autres créances	-700 168	-376 257	-1 076 425	-376 257
Autres Créances Nets	19 028 974	48 590 816	67 619 791	60 360 353

5. PROVISIONS

En MAD	Provisions pour litiges	Avantages accordés au personnel	Provisions pour risques et charges	Total
Au 01 janvier 2020			360 976	360 976
Augmentations				
Diminution avec utilisation				
Diminution sans utilisation				
Au 31 Décembre 2020			360 976	360 976
Augmentations		195 822		195 822
Diminution avec utilisation				
Diminution sans utilisation				
Ecart de change		(1 705)		(1 705)
Au 31 Décembre 2021			360 976	555 093
Dont à plus d'un an		194 117		194 117
Dont moins d'un an			360 976	360 976

6. DETTES FINANCIERES ET PASSIFS LOCATIFS

En MAD	2021			2020
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	509 172 4	397 903 9	906 075 14	236 033 19
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	963 462	645 770 1	608 233 2	871 883
Dettes de passifs locatifs - IFRS 16	785 925 7	484 005 69	269 931 76	483 256 80
Concours Bancaires courants et soldes créditeurs de banques	898 410 18	-	898 410 18	523 358 16
Total Dettes Financières	155 972 30	526 679 80	681 651 111	113 532 116

7. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En MAD	2021	2020
Dettes Fournisseurs	393 917 700	514 893 560
Avances clients	638 388 31	105 541 56
Dettes Fiscales	513 346 8	890 658 6
Dettes Sociales	546 694 6	217 032 7
Autres dettes et comptes de régularisation	943 528 13	997 275 13
Dettes Fournisseurs et Autres Crédeurs	033 876 760	723 401 644

8. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En MAD	2021	2020
Chèques et Valeurs à encaisser	634 371 6	956 827
Banques (soldes débiteurs)	940 050 20	765 796 43
Fonds de caisse	212 38	620 27
Equivalents de trésorerie	151 671	799 1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	937 131 27	44 140 654
Banques (Solde créditeurs)	022 353 18	857 250 16
Intérêt courus non échus à payer	876 57	666 107
Trésorerie passif (soldes créditeurs de banques)	898 410 18	523 358 16
Trésorerie nette	039 721 8	28 617 295

9. ACHATS

En MAD	2021	2020
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	902 986 27	652 497 29
Locations et charges locatives	687 187 1	413 980
Déplacements, missions et réceptions	553 805 6	275 835 2
Achats de Travaux, études et services	071 174 6	066 293 6
Reste du poste	373 597 11	772 147 12
Total	586 751 53	178 754 51

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

10. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

En MAD	2021	2020
Salaires et traitements	842 183 48	239 741 38
Autres charges sociales	272 140 11	812 713 9
Reste du poste des charges de personnel	666 683	381 742
Charges de Personnel	781 007 60	432 197 49
Effectif moyen	318	284

11. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En MAD	2021	2020
Dotations nettes aux amortissements des immo. Incorporelles	997 630	569 405
Dotations nettes aux amortissements des immo. Corporelles	993 671 3	557 505 3
Dotation nettes aux amortissem. des droits d'utilisation - IFRS 16	047 470 7	864 035 7
Dotations nettes aux provisions de l'actif circulant	694 122 1	446 048 2
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs		
Autres Dotations nettes aux amortissements, Provisions, et Dépréciations		
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	895 12 731	436 995 12

12. IMPOT SUR LE RESULTAT

En MAD	2021	2020
Impôts exigibles	(657 199 26)	(738 227 24)
Impôts différés	(211 661)	490 004 2
Total	(868 860 26)	(22 248 223)

13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

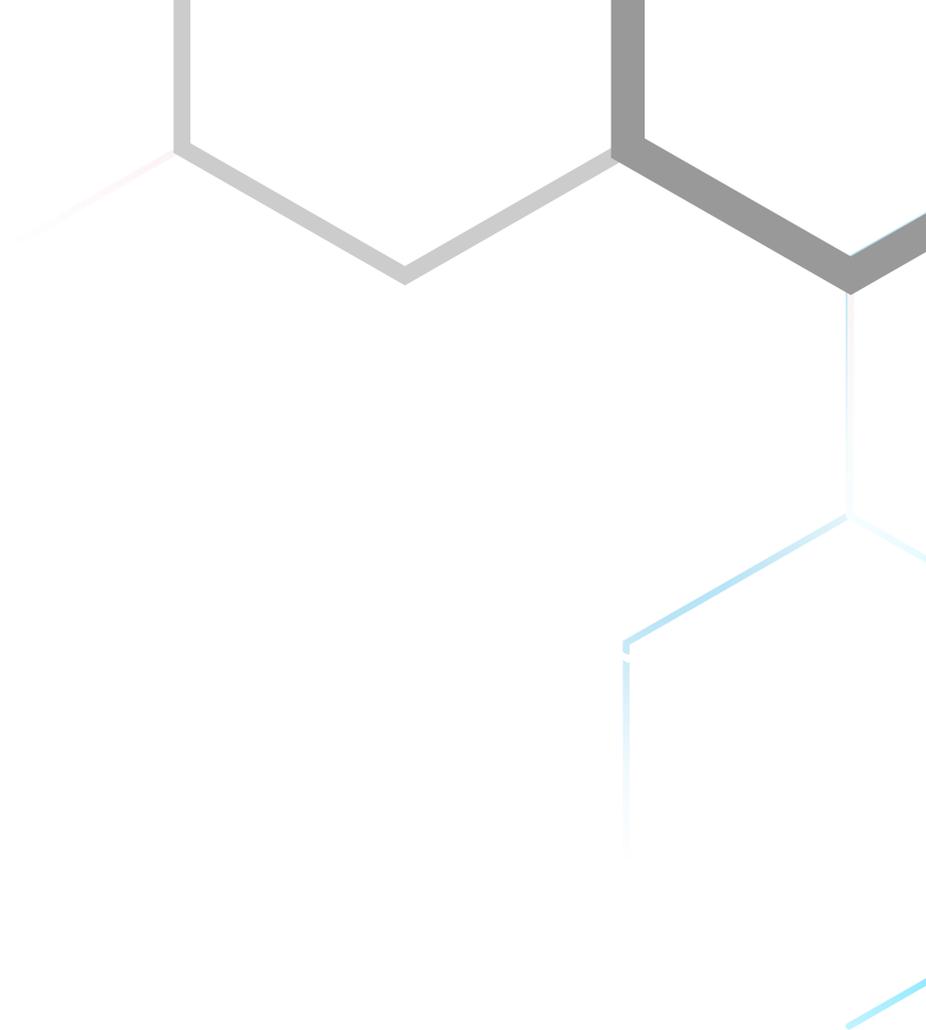
Engagements donnés

En MAD	2021	2020
Avals, cautions et garanties données	602 424	602 449
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués		0
Autres engagements donnés		0
Total engagements donnés	602 424	602 449

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021







5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 Rapport d'opinion des Commissaires Aux Comptes	70
5.2 Bilan	71
5.3 Compte de produits et charges	73
5.4 Etat des soldes de gestion	74
5.5 Tableau de financement	75
5.6 Informations complémentaires	76

5.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.,
22, Boulevard Moulay Youssef
CASABLANCA.

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
Audi des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des Informations Complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 66 464 703,09 dont un bénéfice net de MAD 53 693 582,59. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 23 mars 2022 dans un contexte évaluatif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

3

Question clé de l'audit

Notre réponse

Evaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 75 976 KMAD soit 10 % du total soit. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quotepart de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie future et des principales hypothèses retenues.

- Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à :
 - Appréier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
 - Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ;
 - Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisées par la direction avec les données source par entité ;
 - Tester, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

2

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

3

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étriqué et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société AFMA SA a procédé à l'acquisition de 60% du capital social du courtier d'assurance JEM pour un montant de 3 180 KMAD.

Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory S.A.

AFRIC Audit Conseil

BDO Audit, Tax & Advisory
22, Rue Lemcouri - Dar el
20410 Casablanca - Maroc
Tel : +212 (0) 522 285 904
Fax : +212 (0) 522 285 955

AFRIC AUDIT CONSEIL
JEt Business Class 16-18, Lot Attazouf
Rue de l'Aéroport - Casablanca - Maroc
Tel : +212 (0) 522 783 680
Fax : +212 (0) 522 788 489

Mostafa FRAIHA
AssociéAyoub ES-SAHRAOUI
Associé

4

5.2 BILAN

ACTIF En MAD	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
<u>IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)</u>	9.712.475,63	4.110.058,15	5.602.417,48	7.308.973,53
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9.712.475,63	4.110.058,15	5.602.417,48	7.308.973,53
* Primes de remboursements des obligations				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</u>	5.835.478,41	1.718.942,00	4.116.536,41	2.329.812,52
* Immobilisations en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5.600.614,41	1.718.942,00	3.881.672,41	2.207.532,52
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations	234.864,00		234.864,00	122.280,00
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</u>	36.145.899,13	23.783.531,93	12.362.367,20	11.832.337,47
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	430.200,00	382.630,00	47.570,00	69.860,00
* Matériel de transport	491.622,54	299.202,51	192.420,03	926,39
* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	34.961.576,59	23.101.699,42	11.859.877,17	11.499.051,08
* Autres Immobilis, corporelles				
* Immobilis, corporelles en cours	262.500,00		262.500,00	262.500,00
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</u>	76.050.924,04		76.050.924,04	70.870.924,04
* Prêts immobiliers				
* Autres créances financières	75.201,25		75.201,25	75.201,25
* Titres de participation	75.975.722,79		75.975.722,79	70.795.722,79
* Autres titres immobilisés				
<u>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</u>				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
Total I (A+B+C+D+E)	127.744.777,21	29.612.532,08	98.132.245,13	92.342.047,56
<u>STOCKS (F)</u>				
* Marchandises				
* Matières et fournitures consommables				
* Produits en cours				
* Produits intermédiaires et produits résiduels				
* Produits finis				
<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</u>	637.019.166,82	16.262.253,29	620.756.913,53	520.477.494,68
* Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	8.799.541,03	177.165,32	8.622.375,71	1.970.027,31
* Client et comptes rattachés	569.364.002,51	15.885.995,65	553.478.006,86	459.997.533,18
* Personnel	261.666,81		261.666,81	141.513,36
* Etat	914.630,14		914.630,14	920.194,14
* Comptes d'associés				
* Autres Débiteurs	56.915.181,14	199.092,32	56.716.088,82	56.748.505,34
* Comptes de régularisation Actif	764.145,19		764.145,19	699.721,35
TITRES & VALEUR DE PLACEMENT (H)				
<u>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</u>				
Eléments circulants)				
Total II (F+G+H+I)	637.019.166,82	16.262.253,29	620.756.913,53	520.477.494,68
<u>TRESORERIE-ACTIE</u>	19.355.395,91		19.355.395,91	37.835.522,47
Chèques et valeurs à encaisser	5.762.709,56		5.762.709,56	327.640,89
Banques, T.G et C.C.P	13.585.666,25		13.585.666,25	37.503.023,84
Caisses, Régies d'avance et accréditifs	7.020,10		7.020,10	4.857,74
Total III	19.355.395,91		19.355.395,91	37.835.522,47
TOTAL GENERAL I + II + III	784.119.339,94	45.874.785,37	738.244.554,57	650.655.064,71

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
En MAD			
CAPITAUX PROPRES			
* Capital social ou personnel		10.000.000,00	10.000.000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé.....			
dont versé			
* Primes d'émission, de fusion d'apport			
* Ecart de réévaluation			
* Réserves légales		1.000.000,00	1.000.000,00
* Réserves diverses			
* Reports à nouveau		811.120,54	2.142.214,46
* Résultats nets en instances d'affectation			
* Résultat net de l'exercice		53.653.582,55	45.668.906,08
Total des capitaux propres	(A)	65.464.703,09	58.811.120,54
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	(B)		
* Subventions d'investissement			
* Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENTS	(C)	11.821.984,04	20.091.834,99
* Emprunts obligatoires			
* Autres dettes de financements		11.821.984,04	20.091.834,99
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	(D)		
* Provisions pour risques			
* Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	(E)		
* Augmentation des créances immobilisées			
* Diminution des dettes de financements			
Total I (A+B+C+D+E)		77.286.687,13	78.902.955,53
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	643.685.446,32	555.924.334,97
* Fournisseurs et comptes rattachés		578.121.632,27	469.097.409,63
* Clients créditeurs avances et acomptes		20.947.012,10	46.988.230,92
* Personnel		2.539.696,01	3.499.948,15
* Organismes sociaux		2.855.078,13	2.169.644,53
* Etat		6.237.145,94	5.559.862,84
* Comptes d'associés			
* Autres Créanciers		32.778.642,71	28.480.827,96
* Comptes de régularisation Passif		206.239,16	128.410,94
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)	208.996,62	208.996,62
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants)	(H)		
Total II (F+G+H)		643.894.442,94	556.133.331,59
TRESORERIE - PASSIF		17.063.424,50	15.618.777,59
* Crédits d'escompte			
* Crédits de trésorerie			
* Banques (soldes créditeurs)		17.063.424,50	15.618.777,59
Total III		17.063.424,50	15.618.777,59
TOTAL GENERAL I+II+III		738.244.554,57	650.655.064,71

5.3 Compte de produits et charges

CPC En MAD	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2+1 = 3	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice	exe. précédents		
	1	2		
I	PRODUITS D'EXPLOITATION			
* Ventes de marchanhisés (en l'Etat)				
* Ventes de biens et services prohuits	191.686.362,13		191.686.362,13	179.760.555,15
Chiffre d'affaires	191.686.362,13		191.686.362,13	179.760.555,15
* Variation stocks de prohuits (+)				
* Immobilisations prohuites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres prohuits d'exploitation	229.900,98		229.900,98	
* Reprises expl.: transferts de charges	1.865.780,00		1.865.780,00	728.700,00
TOTAL I	193.782.043,11		193.782.043,11	180.489.255,15
II	CHARGES D'EXPLOITATION			
* Achats revenus de marchanhisés				
* Achats consommés de matière et fournitures	7.489.011,03		7.489.011,03	7.459.492,25
* Autres charges externes	52.901.836,52		52.901.836,52	50.808.561,80
* Impôts et taxes	1.837.695,85		1.837.695,85	2.057.279,79
* Charges de personnel	49.518.349,24		49.518.349,24	39.697.931,16
* Autres charges d'exploitation	499.999,92		499.999,92	500.002,68
* Dotations d'exploitation	8.464.714,45		8.464.714,45	7.760.143,60
TOTAL II	120.711.607,01		120.711.607,01	108.283.411,28
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
	73.070.436,10		73.070.436,10	72.205.843,87
IV	PRODUITS FINANCIERS			
* Prohuits hes titres de participation et autres titres immobilisés	4.264.014,00		4.264.014,00	2.758.150,67
* Gains de change	6.035,24		6.035,24	117.680,82
* Intérêts et autres prohuits financiers	1.590.428,24		1.590.428,24	2.038.818,37
* Reprises financières, transferts de charges				
TOTAL IV	5.860.477,48		5.860.477,48	4.914.649,86
V	CHARGES FINANCIERES			
* Charges d'intérêts	1.821.093,04		1.821.093,04	1.465.237,05
* Pertes de change	23.014,94		23.014,94	63.868,66
* Autres charges financières				477,06
* Dotations financières				
TOTAL V	1.844.107,98		1.844.107,98	1.529.582,77
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			
	4.016.369,50		4.016.369,50	3.385.067,09
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			
	77.086.805,60		77.086.805,60	75.590.910,96
VIII	PRODUIT NON COURANTS			
* Produits des cessions d'immobilisation	5.000,00		5.000,00	134.500,00
* Subventions d'équilibre				
* Reprise sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	2.767.439,96		2.767.439,96	1.186.504,78
* Reprises non courantes: transferts de charges				18.669,13
TOTAL VIII	2.772.439,96		2.772.439,96	1.321.004,78
IX	CHARGES NON COURANTS			
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	3.000.582,01		3.000.582,01	9.149.235,66
* dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	3.000.582,01		3.000.582,01	9.149.235,66
X	RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			
	228.142,05-		228.142,05-	7.828.230,88-
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			
	76.858.663,55		76.858.663,55	67.762.680,08
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			
	23.205.081,00		23.205.081,00	22.093.774,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			
	53.653.582,55		53.653.582,55	45.668.906,08

5.4 Etat des soldes de gestion

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.) En MAD		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)			
1	Ventes de marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (5+4+3)	191.686.362,13	179.760.555,15
3	* Ventes de bien et services produits	191.686.362,13	179.760.555,15
4	* Variation stocks de produits		
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE :(7+6)	60.390.847,55	58.268.054,05
6	*Achat consommés de matières et fournitures	7.489.011,03	7.459.492,25
7	* Autres charges externes	52.901.836,52	50.808.561,80
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	131.295.514,58	121.492.501,10
8	+ Subventions d'exploitations		
V	9 - Impôts et taxes	1.837.695,85	2.057.279,79
10	- Charges de personnel	49.518.349,24	39.697.931,16
	= EXEDENT BRUT DE L'EXPLOITANT (EBE)	79.939.469,49	79.737.290,15
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
11	+ Autres produits d'exploitations	229.900,98	
12	- Autres charges d'exploitations	499.999,92	500.002,68
13	+ Reprise d'exploitations	1.865.780,00	728.700,00
14	- Dotations d'exploitations	8.464.714,45	7.760.143,60
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	73.070.436,10	72.205.843,87
VII	+ RESULTAT FINANCIER	4.016.369,50	3.385.067,09
VIII	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	77.086.805,60	75.590.910,96
IX	+ RESULTAT NON COURANT	228.142,05-	7.828.230,88-
15	- Impôts sur les resultats	23.205.081,00	22.093.774,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	53.653.582,55	45.668.906,08
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT			
1	1 Resultat net de l'exercice	53.653.582,55	45.668.906,08
	* Bénéfice +	53.653.582,55	45.668.906,08
	* Perte -		
2	+ Dotations d'exploitations	5.694.087,45	5.282.413,28
3	+ Dotations financieres		
4	+ Dotations non courantes		
5	- Reprises d'exploitations		
6	- Reprises Financières		
7	- Reprises non courants		
8	- Produits des cessions d'immobilisations	5.000,00	134.500,00
9	+ Valeurs nettes d'amort.des immob.cédées		
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	59.342.670,00	50.816.819,36
10	- Distributions de bénéfices	47.000.000,00	50.000.000,00
II	AUTOFINANCEMENT	12.342.670,00	816.819,36

5.5 Tableau de financement

TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N1-	VARIATION A-B	
			Emplois	Ressources
1 Financement permanent	77.286.687,13	78.902.955,53	1.616.268,40	
2 Moins actif immobilisé	98.132.245,13	92.342.047,56	5.790.197,57	
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	20.845.558,00-	13.439.092,03-	7.406.465,97	
4 Actif circulant	620.756.913,53	520.477.494,68	100.279.418,85	
5 Moins Passif circulant	643.894.442,94	556.133.331,59		87.761.111,35
6 = BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	23.137.529,41-	35.655.836,91-	12.518.307,50	
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A-B)	2.291.971,41	22.216.745,00		19.924.773,59

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE N		EXERCICE N1-	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT(A)		12.342.670,00		816.819,36
* Capacité d'autofinancement		59.342.670,00		50.816.819,36
- Distributions de bénéfices		47.000.000,00		50.000.000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		960.530,00		
* Cessions d'immobilisations incorporelles		955.530,00		
* Cessions d'immobilisations corporelles		5.000,00		134.500,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ' (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)				17.000.000,00
(nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	-	13.303.200,00	-	816.819,36
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	12.125.417,95	-	1.396.520,16	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.195.403,05		513.342,00	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.750.014,90		2.750.176,17	
* Acquisitions d'immobilisations financières	5.180.000,00		11.030.000,00	
* Augmentation des créances immobilisées				
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	8.269.850,95		4.645.185,93	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	314.397,19		8.391.253,13	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	20.709.666,09	-	5.045.276,57	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	12.518.307,50		7.142.187,90	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		19.924.773,59		15.737.088,69
TOTAL GENERAL	33.227.973,59	33.227.973,59	12.187.464,47	12.187.464,47

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
----------------------------	-------------------------------	---

I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux

II. Dérogations aux méthodes d'évaluation

III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse

NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
------------------------	-----------------------------	--

NEANT

5.6 Informations complémentaires

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERS

NATURE	MONTANT		AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT
	BRUT DEBUT EX	Acquisition	Prod par l'entre-prise	Vire-ment	Ces-sion	Retrait	virement	BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	11.711.069,84	314.397,19				2.162.991,40	150.000,00	9.712.475,63
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	11.711.069,84	314.397,19				2.162.991,40	150.000,00	9.712.475,63
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.445.605,48	3.195.402,93					805.530,00	5.835.478,41
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3.323.325,48	2.277.288,93						5.600.614,41
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles	122.280,00	918.114,00					805.530,00	234.864,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33.206.444,23	3.750.014,90				810.560,00		36.145.899,13
* Terrains								
* Constructions								
* Installations techniques, matériel et outillage	430.200,00							430.200,00
* Matériel de transport	263.022,54	228.600,00						491.622,54
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	32.250.721,69	3.521.414,90				810.560,00		34.961.576,59
* Immobilisations corporelles en cours	262.500,00							262.500,00
TOTAL GENERAL	48.363.119,55	7.259.815,02				2.973.551,40	955.530,00	51.693.853,17

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
	1	2	3	3 - 2 + 1 = 4
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	4.402.096,31	1.870.953,24	2.162.991,40	4.110.058,15
* Frais préliminaires	4.402.096,31	1.870.953,24	2.162.991,40	4.110.058,15
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.115.792,96	603.149,04		1.718.942,00
* Immobilisation en recherche et développement	1.115.792,96	603.149,04		1.718.942,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21.374.106,76	3.219.985,17	810.560,00	23.783.531,93
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	360.340,00	22.290,00		382.630,00
* Matériel de transport	262.096,15	37.106,36		299.202,51
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	18.264.592,67	2.545.110,38	810.560,00	19.999.143,05
* Autres immobilisations corporelles Informatique	2.487.077,94	615.478,43		3.102.556,37
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	26.891.996,03	5.694.087,45	2.973.551,40	29.612.532,08

DETTES	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES				
	TOTAL AU 31/12/21	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	11.821.984,04	8.001.650,13	3.820.333,91					
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	11.821.984,04	8.001.650,13	3.820.333,91					
DU PASSIF CIRCULANT	643.685.446,32	313.776.977,50	329.908.468,82			6.237.145,94	22.270.267,67	
Fournisseurs et comptes rattachés	578.121.632,27	252.697.642,95	325.423.989,32				1.283.067,30	
Clients créditeurs, avances et acomptes	20.947.012,10	34.204.276,16	(13.257.264,06)					
Personnel	2.539.696,01	503.010,52	2.036.685,49					
Organismes sociaux	2.855.078,13	167.033,34	2.688.044,79					
Etat	6.237.145,94	2.296.228,18	3.940.917,76			6.237.145,94		
Comptes d'associés								
Autres créanciers	32.778.642,71	23.908.786,35	8.869.856,36				20.987.200,37	
Comptes de régularisation Passif	206.239,16		206.239,16					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée
- Sûretés données					
- Sûretés reçues				NEANT	
TOTAL					

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
*Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
*Autres engagement donnés		
CAUTIONS BANCAIRES ENGAGEES	424.602,30	449.602,30
TOTAL	424.602,30	449.602,30

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
TOTAL	-	-

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 10 000 000,00 DHS

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	N°IF	N° CIN ou CE	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
				Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
STE TENOR FINANCES	22,BOULEVARDMYOUSSEF	1006703		394760	394760	10	3.947.600,00	3.947.600,00	3.947.600,00
MR FARID BENSALD	28,RUEABOUHASSANELMARINI-CASA		A203856	10	10	10	100,00	100,00	100,00
TENOR GROUP	22,BOULEVARDMYOUSSEF	1002822		55260	55260	10	552.600,00	552.600,00	552.600,00
TENOR INTERNATIONAL	4,RUEDEMARIVAUX75002PARIS			50010	50010	10	500.100,00	500.100,00	500.100,00
TENOR ASSURANCE	22,BOULAVARDMYOUSSEF	18716010		32600	25600	10	256.000,00	256.000,00	256.000,00
CIMR	100,BDABDELMOUMENCASABLANCA	40246524		116295	116295	10	1.162.950,00	1.162.950,00	1.162.950,00
FIPAR-HOLDING	PLACEMENTYELHASSANEXPIETRIIMMCDGRABAT	3300139		100000	100000	10	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00
FLOTTANT EN BOURSE				251035	258045	10	2.580.450,00	2.580.450,00	2.580.450,00
TENOR MANAGEMENT	22 BD MOOLAY YOUSSEF	1104887		10	10	10	100,00	100,00	100,00
CAPITAL UNION	63 BOULEVARD MY YOUSSEF CASA	1648155		10	10	10	100,00	100,00	100,00
MR SALAHEDDINE MEZOUAR	7 RUE ARABE ASSABAH LOT BELLE VUE 3 SOUISSI RABAT	A116113		10	0	10	0,00	0,00	0,00
BMCE CAPITAL	BD DES FAR CASABLANCA	1.067.673		10	0	0	0,00	0,00	0,00
				1.000.000	1.000.000		10.000.000	10.000.000	10.000.000

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE
AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice	Exercice	Exercice
	N-2	N-1	N
. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	62.350.177,45	51.502.147,01	59.862.285,61
. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	176.145.323,30	179.760.555,15	191.686.362,13
2. Résultat avant impôts	71.774.055,80	67.762.680,08	76.858.663,55
3. Impôts sur les résultats	21.703.322,00	22.093.774,00	23.205.081,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	57.000.000,00	50.000.000,00	47.000.000,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	50.070.733,80	45.668.906,08	53.653.582,55
. RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	50,07	45,67	53,65
. Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	57,00	50,00	47,00
. PERSONNEL			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	32.879.490,52	33.776.188,38	39.558.183,18
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	214	272	291

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

Date de clôture:

31/12/2021

Date d'établissement des états de synthèse:

31/03/2022

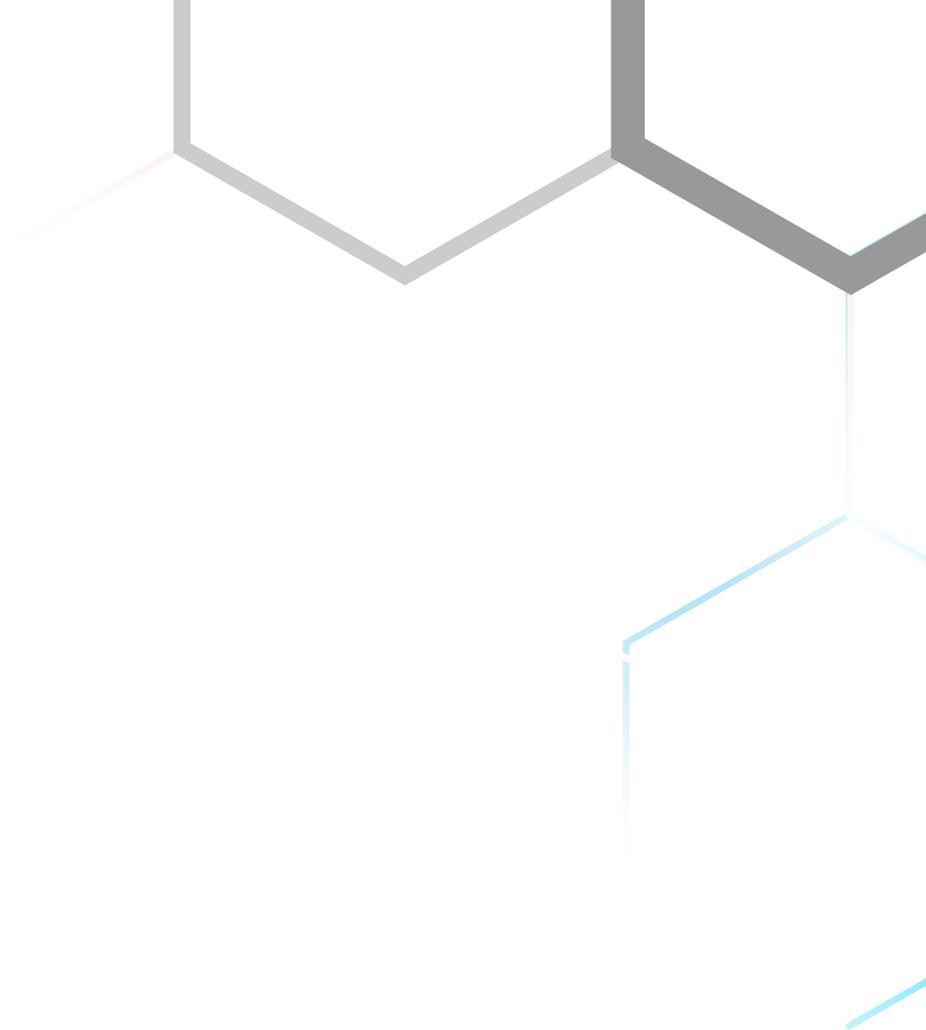
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET
CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates

Indication des événements

NEANT







6

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS
REGLEMENTÉES**

AFMA S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Avril 2022

Aux Actionnaires de la Société
AFMA SA
Casablanca

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 78-12 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les lois ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.
- Montant avancé par JBM à AFMA SA objet de la rémunération : 4 000 KMAD au titre de l'exercice 2021.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2021 : 2 300 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 16 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2021.

1.2 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Africa

- Personnes concernées : AFMA Africa (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Africa objet de la rémunération : 3 000 KMAD au titre de l'exercice 2021.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2021 : 0 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 32 KMAD.

1.3 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSALID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location d'un plateau de bureau au boulevard Hassan 1^{er}, moyennant un loyer mensuel au mètre carré de 120 MAD.
- Cette convention n'a pas produit d'effets sur les comptes de l'exercice 2021.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

1.4 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et ACR

- Personnes concernées : ACR filiale indirecte d'AFMA SA ;
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à ACR des prestations de support (finances, RH et S.I.). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT ;
- Cette convention n'a pas produit d'effets sur les comptes de l'exercice 2021.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Kenitra

- Personnes concernées : AFMA Kenitra (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Kenitra objet de la rémunération : 350 KMAD au titre des exercices antérieurs et 290 KMAD au titre de l'exercice 2021.
- Aucun remboursement n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 24 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.2 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Restauration

- Personnes concernées : M. Farid BENSALID Président du conseil d'administration de AFMA SA et administrateur d'Accolade ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Restauration et objet de la rémunération au cours de l'exercice 2021 : 0 KMAD.
- Montant remboursé par Accolade SA à AFMA SA au cours de l'exercice 2021 : 0 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.3 Convention de prestation de service « SCAN » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSALID Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa ;
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « SCAN ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2021 : 2 723 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.5 Convention conclue entre AFMA SA et Accolade Casa (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : prestation de prise en charges des appels dans le cadre de H24.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 545 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 mars 2016.

2.6 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Oujda (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Oujda (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0,1 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2015.

2.7 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social d'une superficie de 20 mètres carrés situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 3,7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 43 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2014.

2.8 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Fés (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Fés (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 1 677 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

4

2.9 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et MCA (convention écrite)

- Personnes concernées : MCA (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 9 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 364 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.10 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Agadir (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Agadir (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 9 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.11 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Rabat (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Rabat (société filiale)
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 317 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

5

2.12 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Marrakech (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Marrakech (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 829 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.13 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Tanger (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Tanger (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 154 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.14 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location de la totalité de l'immeuble situé au 8, Rue Mikhael Nouzima à l'exception du premier étage. Le loyer est accordé moyennant un prix de 155,36 MAD TTC par m² et par mois. Ce bail a fait l'objet d'une extension de 219 m² à partir du deuxième semestre de l'exercice 2016 puis d'une nouvelle extension de 85 m² à partir de janvier 2019 portant la superficie occupée à 930 m².
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 907 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

6

2.15 Convention de location du siège social par Ténor Immobilier à AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location de l'immeuble situé au 22 boulevard Moulay Youssef servant à AFMA de siège social et se composant de quatre plateaux de bureaux d'une superficie totale de 2 882 mètres carrés. Le loyer est accordé moyennant un prix de 163,35 MAD par m² et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 6 214 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.
- Date d'autorisation de l'avenant au contrat de bail initial : l'avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2015.

2.16 Convention de frais de gestion entre Ténor Group et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group ;
- Nature et objet de la convention : Ténor Group assure à AFMA SA une assistance en matières juridiques, fiscale, contrôle de gestion et communication. En contrepartie de sa prestation, Ténor group perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 4 546 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

2.17 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ses filiales (convention écrite)

- Sociétés concernées : AFMA Fés, AFMA Marrakech, AFMA Tanger, AFMA Rabat, AFMA Agadir, MCA, CAM AFMA Oujda et AFMA Laayoune ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT ;
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, puis en date du 16 mars 2016 pour les filiales AFMA Laayoune et AFMA Oujda.
- Montant des avances, objet de la rémunération, reçues par AFMA SA de ses filiales au cours de l'exercice 2021 :
 - AFMA Agadir : 7 235 KMAD au titre des exercices antérieurs et 7 160 KMAD au titre de l'exercice 2021, remboursée à hauteur de 7 605 KMAD au cours de l'exercice 2021 ;

7

- MCA : 2 500 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursée en totalité au cours de l'exercice 2021 ;
- CAM : 6 000 KMAD au titre des exercices antérieurs et 12 500 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursée à hauteur de 14 030 KMAD au cours de l'exercice 2021 ;
- AFMA Tanger : 3 500 KMAD remboursée à hauteur de 2 980 KMAD au cours de l'exercice 2021 ;
- AFMA Fes : 100 KMAD remboursée en totalité au cours de l'exercice 2021 ;
- AFMA Marrakech : 500 KMAD remboursée en totalité au cours de l'exercice 2021 ;
- AFMA Rabat : 900 KMAD remboursée à hauteur de 60 KMAD au cours de l'exercice 2021 ;
- Montant des avances, objet de la rémunération, accordées par AFMA SA à ses filiales au cours de l'exercice 2021 :
 - AFMA Rabat : 560 KMAD au cours de l'exercice 2021 remboursée en totalité au cours de l'exercice 2021 ;
 - AFMA Marrakech : 640 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursés en totalité au cours de l'exercice 2021 ;
 - AFMA Tanger : 870 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursés en totalité au cours de l'exercice 2021 ;
 - AFMA Fes : 760 KMAD au titre des exercices antérieurs et 2 810 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursée à hauteur de 2 970 KMAD au cours de l'exercice 2021 ;
 - AFMA Oujda : 1 089 KMAD au titre des exercices antérieurs et 285 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursée à hauteur de 80 KMAD au cours de l'exercice 2021 ;
 - AFMA Laayoune : 950 KMAD au titre des exercices antérieurs et 535 KMAD au titre de l'exercice 2021. Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2021 ;
 - MCA : 600 KMAD au titre des exercices antérieurs et 12 250 KMAD au titre de l'exercice 2021 remboursée à hauteur de 12 050 KMAD au cours de l'exercice 2021.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par AFMA SA :
 - AFMA Agadir : 285 KMAD ;
 - MCA : 7 KMAD ;
 - CAM : 296 KMAD ;
 - AFMA Tanger : 11 KMAD ;
 - AFMA Fes : 1 KMAD ;
 - AFMA Marrakech : 10 KMAD ;
 - AFMA Rabat : 17 KMAD ;

8

- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par AFMA SA :
 - AFMA Rabat : 1 KMAD ;
 - AFMA Marrakech : 1 KMAD ;
 - AFMA Tanger : 4 KMAD ;
 - AFMA Fes : 29 KMAD ;
 - AFMA Oujda : 49 KMAD ;
 - AFMA Laayoune : 47 KMAD ;
 - MCA : 51 KMAD.
- 2.18 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Group (convention écrite)
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Group ;
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
 - Montant avancé par AFMA SA à Tenor Group objet de la rémunération : 850 KMAD au titre des exercices antérieurs et 62 560 KMAD au titre de l'exercice 2021.
 - Montant remboursé par Tenor Group à AFMA SA au cours de l'exercice 2021 : 83 410 KMAD.
 - Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 1 094 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- 2.19 Convention de location d'un logement de fonction par Mme BENQEDDI à M. Farid BENSALD (convention écrite)
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA ;
 - Nature et objet de la convention : Location d'un logement de fonction au profit de M. Farid BENSALD moyennant un loyer mensuel de 48,5 KMAD ;
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 594 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

9

- 2.20 Convention de participation aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture ;
 - Nature et objet de la convention : Dans le cadre du projet Mazaya, AFMA SA participe aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture à hauteur de 100 KMAD par an.
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 100 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.
- 2.21 Convention de contribution au développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers l'association Fondation Ténor pour la Culture
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture ;
 - Nature et objet de la convention : Dans le cadre du développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers la Fondation Ténor pour la Culture, AFMA SA contribue pour un montant annuel s'élevant à 0,2% de son résultat net avec un minimum de 50 KMAD.
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 100 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.
- 2.22 Convention de Facility Management conclue entre Thais et AFMA SA (convention écrite)
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais ;
 - Nature et objet de la convention : Réalisation par la société Thais de prestations de Facility Management portant sur la conduite de l'exploitation technique et le pilotage des services des parties communes et privatives des immeubles situés au 8, Rue Mikhael Nouama et au 22, Boulevard Moutay Yousef ;
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 1 683 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.

10

- 2.23 Convention de soutien et développement en faveur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc ;
 - Nature et objet de la convention : AFMA participe au soutien et au développement de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc ;
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 190 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.
- 2.24 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Retail (convention écrite)
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Retail ;
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
 - Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2021.
 - Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2021.
- 2.25 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Tenor Services (convention écrite)
 - Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Services ;
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
 - Montant avancé par AFMA SA à Tenor Services et objet de la rémunération 1 000 KMAD au titre des exercices antérieurs.
 - Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2021.
 - Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 45 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

11

2.26 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2021.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2021.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2019.

2.27 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Tenor Distrib (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Tenor Distrib ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Tenor Distrib objet de la rémunération : 10 000 KMAD au titre de l'exercice 2021.
- Montant remboursé par Tenor Distrib à AFMA SA au cours de l'exercice 2021 : 10 000 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 58 KMAD.
- Montant avancé par Tenor Distrib à AFMA SA objet de la rémunération : 3 000 KMAD remboursés en totalité en 2021.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 5 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2019.

2.28 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Thais :

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2021.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2021.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2019.

12

2.29 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et CAM

- Personnes concernées : CAM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 743 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

2.30 Convention de d'avance de trésorerie entre AFMA SA et PSD

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de PSD ;
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2021.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2021.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2019.

2.31 Convention de prestation de service « CRC » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa ;
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « CRC ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2021 : 216 KMAD.

2.32 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Safesseur

- Personnes concernées : Safesseur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.1% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Safesseur objet de la rémunération : 470 KMAD au titre des exercices antérieurs et 555 KMAD au titre de l'exercice 2021.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2021 : 600 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 28 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

13

2.33 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Safesseur

- Personnes concernées : Safesseur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 3 127 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 399 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administrations du 20 mars 2020 puis du 29 mars 2021.

2.34 Convention de location entre Tenor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Tenor Immobilier ;
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 86 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021.

2.35 Convention de développement informatique entre Accolade et AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade ;
- Nature et objet de la convention : Développement informatique effectué par Accolade pour le compte d'AFMA SA.
- Montant comptabilisé en immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

Fait à Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

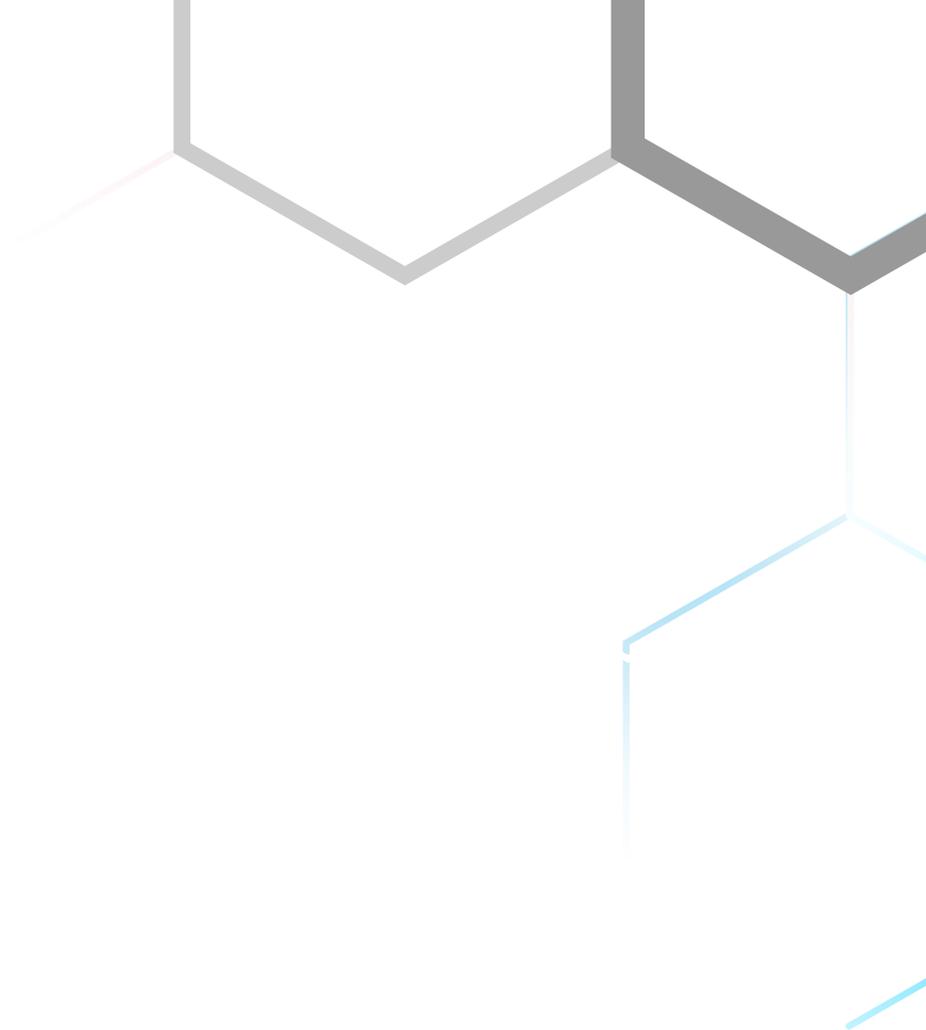
Mostafa FRAIHA
Associé

Afric Audit Conseil

AFRIC AUDIT CONSEIL
211 Boulevard Hassan II - Casablanca
16114 Casablanca
R.C. 101111

Ayoub ES-SAHRAOUI
Associé

14



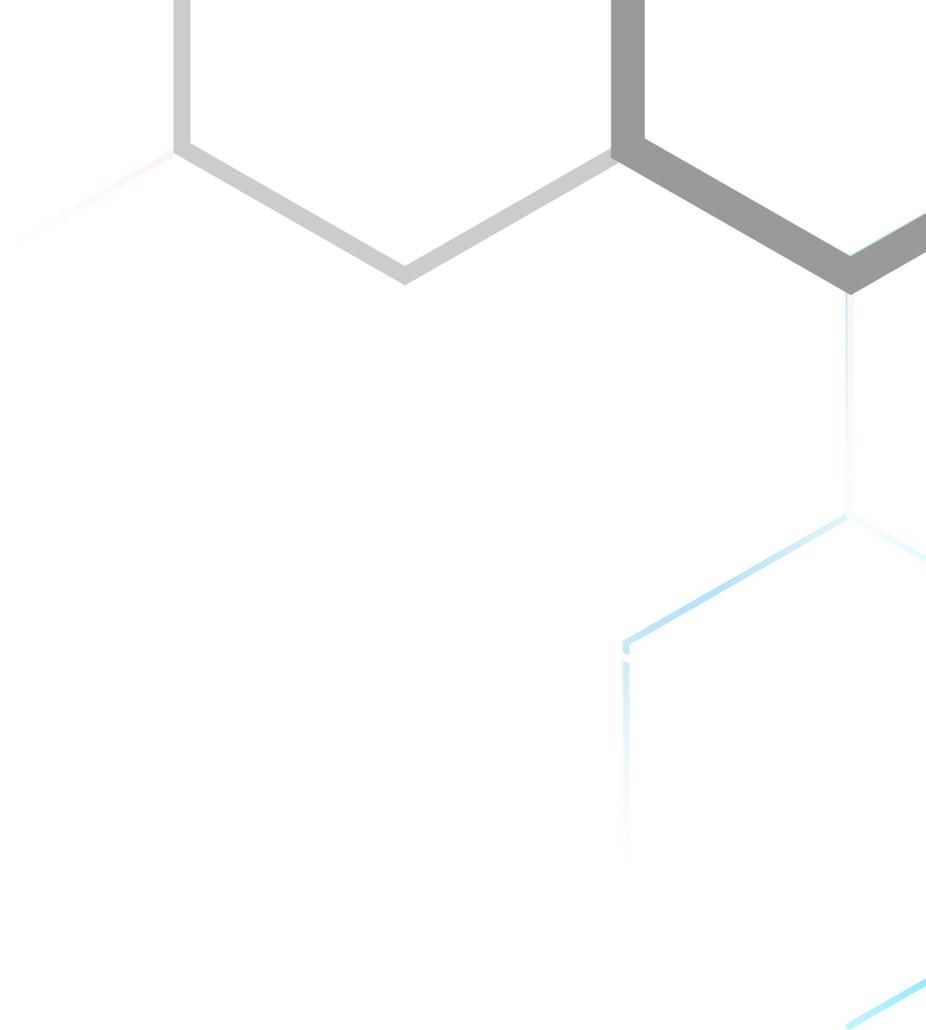


7

DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES

En Kdh	AAC						KPMG						Total
	Montant/Année			Pourcentage/Année			Montant/Année			Pourcentage/Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	669	576	564	100%	76%	81%	258	258	258	100%	100%	100%	2.583
Emetteur	258	258	258	39%	34%	37%	258	258	258	100%	100%	100%	1.548
Filiales	411	318	306	61%	42%	44%	0	0	0	0%	0%	0%	1.035
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Emetteur	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Filiales	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Sous-total	669	576	564	100%	76%		258	258	258	100%	100%	100%	2.583
Autres prestations rendues	0	186	131	0%	24%	19%	0	0	0	0%	0%	0%	317
Sous-total	0	186	131	0%	24%	19%	0	0	0	0%	0%	0%	317
Total général	669	762	695	100%	100%	100%	258	258	258	100%	100%	100%	2.900







8

**LISTE DES
COMMUNIQUÉS DE
PRESSE PUBLIÉS AU
COURS DE L'EXERCICE**

8

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE



28/05/2021

Communiqué des indicateurs du premier trimestre 2021

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2021/05/CI-T1-2021.pdf>



31/08/2021

Communiqué des indicateurs du deuxième trimestre 2021

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2021/08/Communique-financier-AFMA.pdf>



30/09/2021

Communiqué financier des indicateurs semestriels 2021

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2021/09/Communique-financier-semestriel-2021.pdf>



30/11/2021

Communiqué des indicateurs du troisième trimestre 2021

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2021/11/Communique-financier-AFMA.pdf>



25/02/2022

Communiqué des indicateurs du quatrième trimestre 2021

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2022/02/Communique%CC%81-des-indicateurs-du-quatrieme-trimestre-2021..pdf>



31/03/2022

Communiqué financier des indicateurs annuels 2021

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2022/03/Communique%CC%81-annuel-2021.pdf>